

# UNIS POUR LES FAMILLES

Représenter  
et donner avis

Expert des réalités  
de vie des familles

Animer le réseau

Porter des services aux  
familles et aux personnes  
vulnérables

**Assemblée générale  
22 juin 2023**

**Les temps forts de l'activité des  
services et des actions en faveur  
des familles**

**Rapport  
d'activité  
2022**





# Sommaire

<b>LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHERENTES A L'UDAF .....</b>	<b>3</b>
LES 34 ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHERENTES A L'UDAF .....	4
LES CHIFFRES DU MOUVEMENT FAMILIAL EN CREUSE EN 2022.....	7
RENCONTRE DES PRESIDENTS D'ASSOCIATIONS FAMILIALES.....	8
<b>COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'UDAF .....</b>	<b>9</b>
L'ASSEMBLEE GENERALE .....	10
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	10
<b>LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES DE L'UDAF .....</b>	<b>11</b>
LE PROJET INSTITUTIONNEL DE L'UDAF .....	12
LES ACTIONS INSTITUTIONNELLES DE L'UDAF.....	12
<b>LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE L'UDAF 23.....</b>	<b>20</b>
RESSOURCES HUMAINES.....	21
LE SERVICE LOGEMENT.....	22
LES POINTS CONSEIL BUDGET .....	25
POLE RESSOURCE MOBILITE.....	28
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE ET PROTECTION DES PERSONNES.....	31
CENTRE SOCIAL TSIGANE.....	34
GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE.....	40
DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE, SOUTIEN A L'INSTITUTION .....	45
DEVELOPPEMENT DE PROJETS .....	53
<b>RAPPORT FINANCIER DE L'UDAF .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>56</b>



les Associations Familiales adhérentes à l'Udaf



Association AHUN MÉNAGE JARDINAGE  
Siège Social : MAIRIE  
1 Place Albert Giraud  
23150 AHUN  
Tél. 05 55 62 40 24





## **LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHERENTES A L'UDAF**

**Les 34 Associations Familiales adhérentes à l'Udaf 23**

**Les chiffres du mouvement familial en Creuse en 2022**

**Focus vie associative : la Rencontre des Présidents d'Associations Familiales**

## LES 34 ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHERENTES A L'UDAF

### Les associations à recrutement général

➤ **Association Néoux Rencontres**

6 rue du Forgeron – 23200 NEOUX  
Présidente : **Madame Bernadette VALERIAUD**

➤ **Association La Vallée de Sylanie**

18 Grande Rue – 23190 BELLEGARDE EN MARCHE  
Présidente : **Madame Stéphanie VALERIAUD**

➤ **Association Familiale Catholique de la Creuse**

Neuville – 23320 BUSSIERE DUNOISE  
Président : **Monsieur Philippe LAINEY**

➤ **Union des Familles Laiques de Guéret**

25 avenue de La Sénatorerie – 23000 GUERET  
Président : **Monsieur Frédéric LANGLADE**

### Les associations à recrutement spécifique

➤ **Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Creuse**

14 rue Raymond Christoflour – Courtille – 23000 GUERET  
Présidente : **Madame Véronique QUET**

➤ **UNAFAM Délégation Creuse**

92 avenue Emile Labussière – 87100 LIMOGES  
Déléguée régionale :  
Chargée de Coordination et de développement pour le 19-23-24-87 : **Madame Blandine DELHOUME**

➤ **Association Départementale des Mères Médaillées de la Creuse**

50 avenue d'Auvergne – 23000 GUERET  
Présidente : **Madame Nathalie LOCHE**

➤ **APF France Handicap du Limousin**

22 avenue Charles de Gaulle – 23000 GUERET  
Directrice territoriale des actions associatives du Limousin : **Madame Elisa FILLON**

### Les associations fédérées à une fédération nationale non agréée par l'UNAF

➤ **Association France Adot 23**

CH de Guéret – 32 avenue de La Sénatorerie – 23000 GUERET  
Président : **Docteur Georges CHATA**

➤ **Groupement des Aphasiques Creusois**

3 rue Martin Luther King – 23000 GUERET  
Présidente : **Madame Karine CONCHONNET**

➤ **Club des Toujours Jeunes d’Ajain**

Mairie – 23380 AJAIN

Présidente : **Madame Micheline GOURSON**

➤ **Trisomie 21 Creuse**

Mairie – 23420 MERINCHAL

Présidente : **Madame Agnès BERGIGNAT**

➤ **Réseau Bulle Creuse**

3 La Chaumette – 23700 MAINSAT

Présidente : **Madame Marie-Christine SCHULZ**

➤ **France Alzheimer Creuse**

37 rue de Verdun – 23110 EVAUX LES BAINS

Présidente : **Madame Danièle DURON**

## **Les associations indépendantes diverses**

➤ **L’Escale**

16 avenue Charles de Gaulle – 23000 GUERET

Présidente : **Madame Ghislaine RENON**

➤ **Ahun Ménage Jardinage**

Mairie – 23150 AHUN

Présidente : **Madame Pierrette DIGNAT**

➤ **1.2.3. Parents**

50 avenue d’Auvergne – 23000 GUERET

Co-Présidentes : **Madame Sabine BACHELLERIE et Madame Eloïse CELLAS RICHARD**

➤ **Les Petites Mains**

50 avenue d’Auvergne – 23000 GUERET

Présidente : **Madame Katell EOUZAN**

➤ **Guéret Patchwork**

50 avenue d’Auvergne – 23000 GUERET

Présidente : **Madame Pierrette GUYONNET**

➤ **Interlude**

Mairie – 23250 SARDENT

Présidente : **Madame Laëtitia GAILLARD**

➤ **Les Mille et Une Créations**

Mairie – 23130 SAINT CHABRAIS

Présidente : **Madame Françoise ROBIN**

➤ **Parenthèse**

90-91 HLM de Chabassière – 23200 AUBUSSON

Présidente : **Madame Nadine GUILLOT HAGENBACH**

➤ **Association Les Coquelicots du Thaurion**

Mairie – 23250 PONTARION

Présidente : **Madame Marie-Jo DELARBRE**

➤ **Une Clé de la Réussite**

Mairie – 23000 GUERET

Co-Présidentes : **Mesdames Danielle VINZANT et Colette SAUVAGE**

➤ **Association Familiale de La Marche à Guéret**

50 avenue d’Auvergne – 23000 GUERET

Présidente : **Madame Ginette BRUNAUD**

➤ **Association Familiale de La Souterraine**

Mairie – 23300 LA SOUTERRAINE

Présidente : **Madame Simone PETIT**

➤ **Association Familiale de Bourgneuf**

Maison de la Famille – 24 rue des Ecoles – 23400 BOURGANEUF

Présidente : **Madame Roselyne CATAFORT**

➤ **Maind’Art**

50 avenue d’Auvergne – 23000 GUERET

Présidente : **Madame Catherine AUBOUX**

➤ **Association Sostranienne d’Activités Familiales**

Maison de la Solidarité – Rue Jules Ferry – 23300 LA SOUTERRAINE

Présidente : **Madame Edith BLENET**

➤ **Club Informatique d’Ahun**

Mairie – 23150 AHUN

Président : **Monsieur Gérard ALVEDIN**

➤ **Ahun Accueil**

Mairie – 23150 AHUN

Président : **Monsieur Yannick LE MOAL**

➤ **Association Mahoraise de la Creuse**

50 avenue d’Auvergne – 23000 GUERET

Président : **Monsieur Madi RAKIBOU**

➤ **Association Les Motards Solidaires Creusois**

7 rue du Docteur Chanterelle – 23000 GUERET

Président : **Monsieur Gérard LAÏB**

**Une association a été réactivée en 2022 avec une nouvelle gouvernance :**

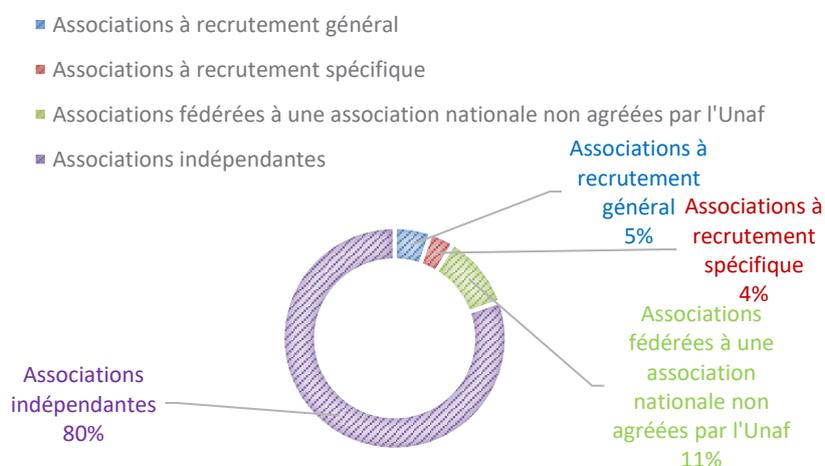
➤ **Association Bonnat Loisirs Jeunes**

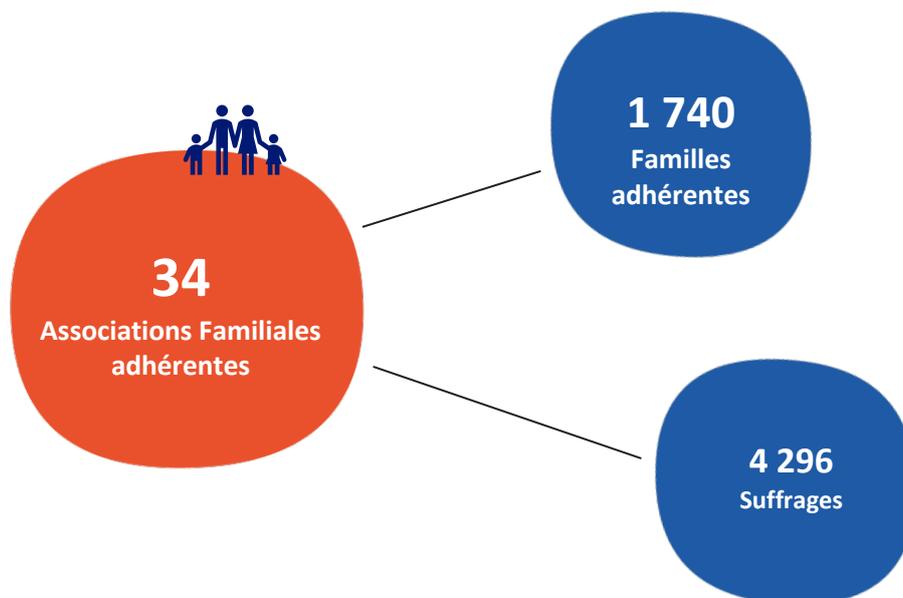
Mairie – 23220 BONNAT

Présidente : **Madame Agnès TROPINAT**

## LES CHIFFRES DU MOUVEMENT FAMILIAL EN CREUSE EN 2022

Associations	Adhérents	Suffrages
Association Familiale Catholique	62	123
Néoux Rencontres	22	35
La Vallée de Sylanie	15	48
Union des Familles Laiques de Guéret	7	21
ADAPEI	35	83
UNAFAM Creuse	18	37
Mères Médaillées de la Creuse	6	9
APF France Handicap	11	23
ADOT 23	33	63
Club des Toujours Jeunes	57	81
Groupement des Aphasiques Creusois	28	44
Trisomie 21 Creuse	10	24
Réseau Bulle Creuse	31	90
France Alzheimer Creuse	64	161
L'Escale	9	20
1.2.3. Parents	75	276
Ahun Ménage Jardinage	62	92
Une Clé de la Réussite	101	280
Les Petites Mains	37	61
Guéret Patchwork	24	42
Interlude	26	70
Le Coquelicot du Thaurion	28	53
1001 Créations	13	26
Parenthèse	34	137
Ahun Accueil	17	25
Association Familiale de Bourgneuf	36	63
Association Familiale de La Marche	485	1264
Association Familiale de La Souterraine	285	742
Association Mahoraise de la Creuse	31	138
Maind'Art	18	33
ASAF	26	39
Club Informatique d'Ahun	17	32
Motards Solidaires Creusois	10	38
Bonnat Loisir Jeune	7	23
<b>Total</b>	<b>1 740</b>	<b>4296</b>





Au 31 décembre 2022, ces associations représentaient 1 740 familles.

## RENCONTRE DES PRESIDENTS D'ASSOCIATIONS FAMILIALES

La rencontre annuelle des présidents d'associations familiales, reportée durant les périodes de pandémies et de restrictions sanitaires, s'est finalement tenue le 14 janvier 2022 à la mairie d'Ahun.

Ce temps convivial de partage et d'échanges a réuni 15 associations et 21 participants. Cette matinée de retrouvailles a été l'occasion pour l'association des Motards Solidaires de se présenter et pour l'ensemble des associations de revenir sur les difficultés rencontrées au cours des derniers mois, des solutions proposées et mises en place pour leur fonctionnement. Les participants ont présenté leurs activités, leurs actualités, leurs projets et perspectives pour les mois à venir.

Un « remue-méninge » a été proposé en 2<sup>ème</sup> partie de matinée autour de la réécriture du projet institutionnel 2021-2025 de l'Udaf et la place des associations dans ce projet. A partir de deux questions « *Qu'est-ce que l'Udaf vous apporte ?* » et « *Qu'est-ce que vous attendez de l'Udaf ?* », les participants ont pu échanger et donner leur point de vue. Ainsi les notions d'aide, d'accompagnement, de formation, de soutien, seront insérées dans le projet associatif.

Les actualités de l'Udaf, les nouveaux services et actions, ont également été présentés.



# COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'UDAF

L'Assemblée générale  
Le Conseil d'administration

## L'ASSEMBLEE GENERALE

En 2022, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée le jeudi 23 juin à 16h45 afin de soumettre au vote des associations membres de l'Udaf l'adoption des modifications des statuts et du règlement intérieur. A la suite de celle-ci, une assemblée générale ordinaire électorale s'est tenue à 17h15 dans le but de voter le renouvellement partiel du Conseil d'Administration. L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport de la Commission de Contrôle
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- Taux de cotisation
- Résultat des élections
- Pot de l'amitié

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

8 REUNIONS DU CA EN 2022 - 19 ADMINISTRATEURS

### Le Bureau

• Marie-Claude MENDO ●

Présidente - PARENTHÈSE

• Josette BOUBET ●

Vice-Présidente - SERVICE FAMILLE

• Jean-Pierre ROQUES ●

Trésorier - AF DE LA MARCHE

• Lucette CONCHONNET ●

Trésorière adjointe - GPT APHASIQUES CREUSOIS

• Marie-Christine SCHULZ ●

Secrétaire - RESEAU BULLES 23

• Maryline VALLADEAU ●

Secrétaire adjointe - ASS. MAHORAISE DE LA CREUSE

• Gérard LAÏB ●

Membre du bureau - MOTARDS SOLIDAIRES CREUSOIS

• Philippe LAINEY ●

Membre du bureau - AF CATHOLIQUE

### Les autres membres

• Sabine BACHELLERIE ●

1.2.3 PARENTS

• Chantal CHERRORET ●

ADAPEI

• Bruno COSTA DE BEAUREGARD ●

AFC

• Nadine HAGENBACH ●

PARENTHÈSE

• Elisabeth HENRY ●

GROUPEMENT APHASIQUES CREUSOIS

• Sylvie LABAR ●

APF FRANCE HANDICAP

• Angélique MAGNAT ●

PARENTHÈSE

• Marie-José NAVARRO ●

GUERET PATCHWORK

• Eliane SIMON ●

L'ESCALE

• Luce BARNAUD ●

MAIND'ART

• Maurice PRAUD ●

AF DE LA MARCHE

● Elus ● Désignés



## LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES DE L'UDAF

### Le projet institutionnel

### Les actions institutionnelles

Les représentations

Les commissions internes

La Médaille de l'Enfance et des Familles

## LE PROJET INSTITUTIONNEL DE L'UDAF



Dans le cadre de la réécriture de son projet associatif, l'Udaf a poursuivi le travail débuté fin 2021 à l'occasion d'une journée commune administrateurs/salariés.

Prenant appui sur les réflexions amorcées, la réécriture du projet associatif s'est étoffée de l'apport des associations familiales à l'occasion de la rencontre des Présidents d'Associations Familiales qui s'est tenue en janvier 2022. Des groupes de travail associant les salariés de l'Udaf ont été mis en place en 2022 afin de déterminer les attentes de chacun en matière de communication interne et d'évolution de l'interconnaissance entre les différents services.

## LES ACTIONS INSTITUTIONNELLES DE L'UDAF

### Les représentations

L'Udaf de la Creuse dispose d'agrément légitimant entre autres sa représentation des familles :

- **Agrément au titre des activités conduites en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées** pour :
  - . L'ingénierie sociale, financière et technique,
  - . L'intermédiation locative et la gestion locative pour les activités se rapportant à la location de logements.

Le dernier agrément délivré par la Préfecture en 2022 est d'une durée de 5 ans.

- **Agrément régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.**

Cet agrément délivré par l'ARS en novembre 2022 est d'une durée de 5 ans.

- **Agrément en tant qu'association de consommateurs**, directement par la loi. En effet, l'article L. 811-2 du Code de la consommation permet l'action en justice dans l'intérêt des consommateurs. Cet article précise : "*Les organisations définies à L. 211-2 du code de l'action sociale et des familles (NDLR : Unaf et Udaf) sont dispensées de l'agrément pour agir en justice dans les conditions prévues au présent article*". Aussi, l'Institution familiale (Unaf et Udaf) n'a pas à rechercher un agrément pour agir en justice dans l'intérêt des consommateurs est agréée de droit en tant qu'association de consommateurs,
- **Agrément "Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public"** délivré le 9 janvier 2012 par le Ministère de l'Education nationale à l'Unaf et aux Udaf.

De façon concrète, L'Udaf 23 intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, conseil départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles. La **REPRESENTATION FAMILIALE** se situe au cœur de notre action politique fondée sur la « *défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles* » (art. L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles).

## PORTE-PAROLE DES FAMILLES



L'Udaf 23 c'est ...



Instances et organismes publics du département au sein desquels l'Udaf exerce une représentation :

### Santé

- Établissements de santé publics et privés,
- Conseil territorial de santé,
- France Asso Santé
- Caisse primaire d'assurance maladie

### Parentalité/Famille/Education

- Schémas départementaux des services aux familles,
- Comité départemental de soutien à la parentalité,
- Conseil de familles des pupilles
- Conseil départemental de l'Education Nationale

### Logement/Habitat/Cadre de vie

- Offices publics de l'Habitat (OPH),
- Commission de médiation DALO,
- Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (COREP)

### Prestations /Droits des familles

- Caisse d'allocations familiales,
- Mutualité sociale agricole (MSA),
- Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS)
- Conseil départemental d'accès au droit
- Centre Régional d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Limousin

## Les représentants

### Les représentants dans les Centres Communaux d'Action Sociale - CCAS

Administrateur pilote : Madame Eliane SIMON

<i>Communes</i>	<i>Délégués CCAS</i>	<i>Communes</i>	<i>Délégués CCAS</i>
Ahun	<b>Pierrette DIGNAT</b>	Guéret	<b>Eliane SIMON</b>
Ajain	<b>Yvette BOURLOT</b>	Lavaufranche	<b>Arlette COLLIN</b>
Aubusson	<b>Angélique MAGNAT</b>	Marsac	<b>Josette GIRARD</b>
Azéables	<b>Jean-Marie JAGER</b>	Néoux	<b>Pascale MONDON</b>
Bétète	<b>Christine FOURRIER</b>	Nouhant	<b>Maryline GLOMEAU</b>
Bonnat	<b>Michelle GUYONNET</b>	Royère de Vassivière	<b>Marcelle GUILLOT</b>
Bosmoreau les Mines	<b>Claudine CUISINAUD</b>	Soubrebost	<b>Denise DEVAUTOUR</b>
Bourganeuf	<b>Jacqueline JOUANNETAUD</b>	La Souterraine	<b>Michel NAWROCKI</b>
Boussac	<b>Dominique PEYROT</b>	Saint Dizier Masbaraud	<b>Christiane RABIER</b>
Boussac Bourg	<b>Martine LASSEUR</b>	Sainte Feyre	<b>Micheline GOURSON</b>
Bussière Dunoise	<b>Isabelle MENANT</b>	Saint Georges Nigremont	<b>Ghislaine PRADELLE</b>
Chamborand	<b>Jean Marc GERBER</b>	Saint Léger le Guérétois	<b>Colette TINGAUD</b>
Chénérailles	<b>Gilberte PIOUS</b>	Saint Moreil	<b>A. WIJNEKUS de KORT</b>
Evaux les Bains	<b>M. Françoise AUCOUTURIER</b>	Saint Pierre Bellevue	<b>Hélène BIOULOUX</b>
Faux Mazuras	<b>Monique MATHIAS</b>	Saint Sébastien	<b>Claude GAY BELLILE</b>
Felletin	<b>Bénédicte DUCHAMP</b>	Saint Sulpice le Guérétois	<b>Jean Pierre ROQUES</b>
Genouillac	<b>Didier BIGNET</b>	Saint Vaury	<b>Denis FLEISCH</b>
Glénic	<b>Mireille RIMOUR</b>	Thauron	<b>Catherine NANY</b>
Gouzon	<b>Liliane REBEIX</b>	Villard	<b>Jane LACOSTE</b>

### Les représentants du département cohésion sociale et vie quotidienne

Administrateur pilote : Monsieur Jean-Pierre ROQUES

Organisme	Titulaire	Suppléant
Organisation de consommateurs	Françoise BLANQUART Jean Pierre ROQUES	
Commission départementale d'aménagement du commerce	Françoise BLANQUART (personne qualifiée)	
Commission d'examen des situations de surendettement des particuliers		Sylvette CHAIX
Qualipref – Comité local des usagers	Philippe LAINEY	
Commission départementale des titres de séjour	Philippe LAINEY personne qualifiée	
Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie : - Formation spécialisée personnes handicapées - Formation spécialisée personnes âgées	Lucette CONCHONNET Josette BOUBET	Angélique MAGNAT M. Claude MENDO
Commission consultative des services publics locaux de la Mairie de Guéret	1 représentant	
Commission consultative des services publics locaux du Grand Guéret	Eliane SIMON	M. Christine SCHULZ
Commission consultative d'accueil des gens du voyage	Eliane SIMON	Lucette CONCHONNET
Comité des usagers particuliers (direction des finances publiques)	Lucette CONCHONNET	
Liste départementale pour le jury d'examen chargé de délivrer les diplômes relatifs à certaines professions funéraires	Lucette CONCHONNET Béatrice SACHOT	
Horizon Limousin Service	Martine CRESSENT	
Conseil citoyen Albatros	Colette SAUVAGE	
Perspectives et Emploi	M. Christine SCHULZ	Gilles TRUQUET J. Baptiste du CLOSEL

## Les représentants du département politique familiale, politique sociale et santé vieillesse

Administrateur pilote : Madame Marie-Claude MENDO

Organisme	Titulaire	Suppléant
Caisse d'Allocations Familiales	Christine AUCHAPT Marie-Claude MENDO Médard POLISSE BEBE Emilie ROUGIER	Bénédicte de la BROSSE Lucie LEMESLE Sophie QUERIAUD Alex VEZOUL
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Angélique MAGNAT	M. Christine SCHULZ
Caisse Régionale de Mutualité Sociale Agricole	Elisabeth HENRY	
Commission Départementale de Sélection d'Appel à projets relevant de la compétence du Conseil Dpt	Marie-Claude MENDO	
C°Consultative Dépt de Sécurité et d'Accessibilité et Sous-C° d'Accessibilité des Personnes Handicapées	Eliane SIMON	Josette BOUBET
Conseil Territorial de Santé de la Creuse		Eliane SIMON Claudia VANDAUD
Conseil de Surveillance des Etablissements de Santé - Centre Hospitalier de Guéret - CMN de Sainte Feyre - Centre Hospitalier de Bourgneuf - Centre Hospitalier de La Souterraine - Centre Hospitalier d'Aubusson - Centre Hospitalier de La Valette - Centre Hospitalier d'Evaux les Bains	Eliane SIMON Eliane SIMON Claudia VANDAUD Michel NAWROCKI Michel BACH Madeleine LAURIENT M. Françoise AUCOUTURIER	Martine NADAUD
Commission des usagers dans les Etablissements de Santé - Centre Hospitalier d'Aubusson - Centre Hospitalier de Guéret - Centre Hospitalier de Bourgneuf - Centre Hospitalier de La Souterraine - Centre Hospitalier de La Valette  - Clinique de La Marche  - C.R.R.F. André Lalande de Noth  - CMN de Sainte Feyre  - Centre Hospitalier d'Evaux les Bains  -Clinique Châtelguyon	J.M BILLAUD Eliane SIMON Claudia VANDAUD Michel NAWROCKI Gérard LAIB  Michelle GUYONNET Bruno COSTA DE B.  Jean BETOLAUD DC Eliane SIMON J. Michel de FORGES M. Françoise AUCOUTURIER	Bernadette GOURDON Christine AUCHAPT Françoise BLANQUART J. Marie JAGER Gérard LAÏB M.C SCHULZ Gérard LAÏB Bruno COSTA de BEAUREGARD Michelle GUYONNET Jean BETOLAUD du COLOMBIER Pierrette GLENISSON Christine AUCHAPT M-Françoise AUCOUTURIER Bruno COSTA de BEAUREGARD M.C SCHULZ
Instance Régionale d'Education de Promotion de la Santé	poste à pourvoir	

## Les représentants du département habitat, cadre de vie, environnement et développement durable

Administrateur pilote : Madame Nadine Hagenbach

Organisme	Titulaire	Suppléant
Conseil d'Administration de Creusalis – Office Public de l'Habitat	Philippe LAINEY	
Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (COREP)	Nadine HAGENBACH	Dominique FOIRET
Conférence intercommunale du logement du Grand Guéret	Eliane SIMON	
Comité départemental de la sécurité routière et 2 sections spécialisées de cette commission : · section épreuves et compétitions sportives · section «fourrière»	Jean Pierre ROQUES	Françoise BLANQUART
L'Escalé	Eliane SIMON	

## Les représentants du département de la famille et de la protection de l'enfance

Administrateur pilote : Madame Marie-Claude MENDO

Organisme	Titulaire	Suppléant
Conseil Départemental d'Accès au Droit	Marie-Claude MENDO	
Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat	Martine NADAUD	Michelle GUYONNET
Commission d'Agrément des personnes qui souhaitent adopter	Martine NADAUD	Michelle GUYONNET
Commission d'examen de la situation et du statut de l'enfant confié	Michelle GUYONNET	
Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre les drogues, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes	Le Président de l'UDAF ou son représentant	
Centre d'Information sur de Droit des Femmes et des Familles du Limousin (CIDFF)	Angélique MAGNAT	
Fédération régionale des CIDFF	Marie Claude MENDO	

## Les représentants du département de la famille et de la protection de l'enfance

Administrateur pilote : Madame Marie-Claude MENDO

Organisme	Titulaire	Suppléant
Conseil Départemental de l'Education Nationale	Philippe LAINEY	Luce BARNAUD
ALISO	Gérard LAIB	Sabine BACHELLERIE

## Les commissions internes

En 2022, l'Udaf de la Creuse compte **10 COMMISSIONS INTERNES**, constituées lors du conseil d'administration du 8 septembre 2022.

Elles ont pour objectif d'aborder des thématiques diverses, liées à l'activité de l'association ou à l'actualité nationale ou locale, et de réfléchir conjointement à l'amélioration des conditions de vie des familles

### COMMISSION DE CONTROLE - Obligatoire

Vérification des listes des adhérents des associations familiales /s'assurer de la validité des candidatures et des désignations au conseil d'administration /s'assurer de la régularité des votes et de constituer le bureau de vote / formuler un avis pour le conseil d'administration concernant les demandes d'agrément des associations.

*Présidente : Madame Lucette CONCHONNET*

### COMMISSION TECHNIQUE ET DU PERSONNEL - Obligatoire

Cette commission traite des questions liées au personnel : recrutement, rémunération...

*Présidente : Madame Marie-Claude MENDO*



### COMMISSION DE LA MEDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

L'Udaf 23 a une fonction consultative pour l'attribution des Médailles de l'enfance et des Familles.

Elle réunit ainsi annuellement, une commission de la Médaille de la Famille, en partenariat avec l'association des Mères Médaillées, chargée de donner un avis sur les dossiers de candidature.

*Présidente : Madame Eliane SIMON*



### COMMISSION HABITAT- CADRE DE VIE- ENVIRONNEMENT

Cette commission se réunit pour traiter des sujets liés au logement, à l'habitat dans son ensemble. Elle peut travailler sur des projets en collaboration avec une conseillère du service logement par exemple, sur des thèmes précis.

*Président : Monsieur Jean-Pierre ROQUES*

### COMMISSION ECONOMIE- CONSOMMATION- EMPLOI

*Présidente : Madame Angélique MAGNAT*



## COMM. DROIT DE LA FAMILLE- PARENTALITE- EDUCATION- JEUNESSE

Cette commission discute des problématiques liées à la parentalité et à l'accompagnement des enfants.

*Présidente : Madame Sabine BACHELLERIE*



## COMMISSION COHESION SOCIALE ET VIE QUOTIDIENNE

Les membres de la commission ont travaillé sur le schéma de communication et les partenariats des PCB puis sur une demande de labellisation pour un 3ème PCB.

*Président : Monsieur Jean-Pierre ROQUES*



## COMMISSION CENTRE SOCIAL TSIGANE

La commission Centre Social Tsigane a été créée dans le but de travailler autour de l'accompagnement des populations tsiganes de la Creuse tout en conservant leur identité.

*Présidente : Madame Lucette CONCHONNET*

## COMMISSION DES FINANCES

La commission se réunit dans le cadre de l'exercice courant du contrôle budgétaire. Elle peut également être mobilisée lors de réunions avec d'autres commissions sur des sujets divers.

*Présidente : Madame Marie-Claude MENDO*



## COMMISSION COHESION SOCIALE ET VULNERABILITE

Elle travaille autour des personnes en situation de handicap et des populations vulnérables afin d'éviter les situations de rupture.

*Présidente : Madame Lucette CONCHONNET*

## La Médaille de l'Enfance et des Familles

Le décret de 2013 avait apporté des modifications au code de l'action sociale et des familles relatives à la **MÉDAILLE DE LA FAMILLE**, dont les principales étaient :

- La Médaille de la Famille concerne désormais les personnes, mère ou père de famille ayant élevé au moins quatre enfants français, dont l'aîné a atteint 16 ans.
- Par dérogation à cette disposition, cette distinction peut également être attribuée :
  - . aux personnes qui au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans, leurs frères et sœurs.
  - . aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans, un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins.
  - . aux veuves mais aussi aux veufs de guerre ayant, au décès de leur conjoint, trois enfants.
  - . à toute personne ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille.

Un récent décret de février 2022 élargit encore les critères d'attribution de la médaille afin de mieux refléter la diversité des familles et plus généralement des personnes qui méritent la reconnaissance de la Nation :

- aux parents qui ont élevé un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Il s'agit par exemple de familles monoparentales ayant élevé un ou des enfants en situation de handicap ;
- aux personnes qui ont dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l'accompagnement, la protection et la défense de l'enfance et des familles.

La dérogation déjà prévue pour les veuves et veufs de guerre est étendue aux veuves et veufs d'actes de terrorisme.



Pour refléter ces dernières évolutions, le nom de cette distinction honorifique est devenu « **médaille de l'Enfance et des Familles** » et le visuel de la médaille a également été changé.



## **LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE L'UDAF 23**

**Ressources Humaines**

**Service logement**

**Point Conseil Budget**

**Service insertion**

**Accompagnement social personnalisé et  
protection des personnes**

**Centre social tsigane**

**Groupes d'entraide mutuelle**

**Développement de la vie associative et  
soutien à la vie institutionnelle**

**Développement de projets**

## RESSOURCES HUMAINES

Les mouvements de personnel en 2022 :



### 8 NOUVELLES EMBAUCHES

#### Animatrices GEM :

- Céline CANAL DENEU
- Lucie LEMESLE

#### Conseillères Sociales :

- Marie-Line NORRE
- Louisa TLEMSANI

#### Animatrice Centre Tsigane

- Fahousia HOUMADI

#### Agents d'entretien :

- Christelle ZERYOUH
- Isabelle GOUMICHON

#### Direction :

- Agnès LUCAS



### BONNE CONTINUATION A :

#### Centre Tsigane :

- Stéphanie MARTINEAU
- Estelle PASQUIER

#### Conseillères Sociales :

- Julie GANE

#### Direction :

- Vincent MONTEMBault
- Agnès LUCAS (départ 2022)

Les formations suivies en 2022 :

- **Formation « Analyse des pratiques » au sein des GEM**  
Sabine BAUDY, Céline CANAL DENEU, Pascale LAVAL, Lucie LEMESLE, Audrey MAGNON
- **Formation « Gestion du surendettement » avec la Banque de France**  
Sabine BAUDY, Malvina HIVONNET
- **Formation « Inclusion bancaire » avec la Banque de France**  
Sabine BAUDY, Malvina HIVONNET
- **Formation « Prévention du suicide » avec le Centre Hospitalier de La Valette**  
Adeline DALLOT, Malvina HIVONNET le 09 juin 2022
- **Formation « Dématérialisation comptable et financière » avec ALISO**  
Anne PAULY les 20 et 21 juin 2022
- **Formation « 1ers secours en santé mentale » avec ALISO**  
Sabine BAUDY, Céline CANAL DENEU, Pascale LAVAL les 12 et 13 septembre
- **Formation « Facile A Lire et à Comprendre » avec Form'Adapt 23**  
Sabine BAUDY, Céline CANAL DENEU, Pascale LAVAL, Lucie LEMESLE, Audrey MAGNON les 22 et 23 septembre 2022
- **Formation « Ecoute active » avec ALISO**  
Céline CANAL DENEU, Audrey MAGNON les 6, 7 et 17 octobre 2022
- **Formation « Illectronisme » avec le Centre Ressources Illectronisme Analphabétisme**  
Agnès TERRADE le 18 mars 2022 à Tulle

## LE SERVICE LOGEMENT

3 Conseillères Logement travaillent au sein du service. Elles assurent différentes missions.

### L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

Cette mission est financée par le Conseil Départemental de la Creuse, dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement et du Plan Territorial d'Insertion.

Les demandes d'accompagnement, principalement à l'initiative des assistants sociaux de secteur, sont examinées et validées par les commissions d'insertion au sein des six Unités Territoriales d'Action Sociale. Les mesures sont attribuées pour des durées de 3 à 6 mois, renouvelables selon les besoins jusqu'à 24 mois. Elles s'adressent à des personnes de toutes tranches d'âge et toutes situations familiales confondues (personnes seules, couples avec ou sans enfant et familles monoparentales).

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, 170 mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) ont été menées par le service sur l'ensemble du département.

Il existe trois types de mesures qui se distinguent selon l'objectif à atteindre :

#### L'accès au logement (80 % des mesures)

Accéder à un premier logement, déménager et effectuer toutes les démarches qui en découlent, est problématique pour de nombreuses personnes. En particulier, lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés sociales, familiales, financières... plus ou moins importantes.

L'aide apportée dans le cadre de l'accompagnement intervient à différents niveaux dans l'élaboration et la concrétisation du projet logement, et éventuellement dans la gestion du budget.

137 mesures ont été menées au cours de l'année et ont concerné des personnes qui devaient déménager pour différentes raisons :

- Dépenses de logement trop importantes (loyer et/ou charges de chauffage le plus souvent),
- Vétusté du logement,
- Fin de bail (non renouvellement de bail, expulsion locative),
- Logement inadapté (logement trop grand ou trop petit, isolement géographique, raison de santé),
- Absence de logement durable (pas de domicile fixe, hébergement provisoire),
- Causes familiales et/ou professionnelles (rupture conjugale, prise d'indépendance, insertion professionnelle).

Pour plus de la moitié des situations, une solution a pu être apportée.

#### L'installation dans le logement (8 % des mesures)

L'ASLL est destiné à apporter un soutien pour toutes les démarches liées à un emménagement récent (budget, matériel, droits et obligations, prévention des risques d'impayés). Il concerne le plus souvent des personnes

seules en situation de primo-installation, mais également des familles, ayant déjà connu des difficultés dans un logement précédent.

### **Le maintien dans le logement (12 % des mesures)**

L'accompagnement consiste à apporter une aide pour résorber une dette de loyer. Le suivi vise à soutenir la famille dans la gestion du budget et à réintroduire le dialogue avec les différents organismes, administrations et avec le bailleur.

Plusieurs causes peuvent être à l'origine de la dette de loyer : des charges de logement trop importantes, une diminution des ressources, un dysfonctionnement dans la gestion du budget.

Dans tous les cas, l'accompagnement social lié au logement repose sur une connaissance législative et réglementaire approfondie des conseillères dans le domaine du logement et de l'action sociale. Cela nécessite aussi une relation de confiance avec les personnes suivies, des visites régulières à domicile et un étroit partenariat avec les assistants sociaux de secteur ainsi qu'avec les autres intervenants.

Les 170 mesures réalisées sont réparties géographiquement de la manière suivante :

- La Souterraine 39
- Boussac 18
- Auzances 21
- Aubusson 29
- Bourganeuf 14
- Guéret 49

Près de la moitié des familles suivies habite en milieu rural, c'est-à-dire éloignée des commerces et services.

Au cours de l'année 2022 :

- 61 ménages accompagnés percevaient le RSA, soient 36 % des suivis, proportion en constante augmentation depuis les cinq dernières années.
- 15 personnes étaient âgées de moins de 26 ans.
- 102 femmes dont 61 étaient seules avec ou sans enfant.

### **L'information/conseil logement aux locataires et bailleurs**

Ce service a pour objectif de renseigner, en première intention, toute personne ayant une demande d'information relative au domaine du logement. Il peut s'agir de locataires, de bailleurs, domiciliés principalement sur le département, mais également de travailleurs sociaux qui ont identifié notre service.

Les demandes portent essentiellement sur : les contrats et états des lieux, les règles de congé, les charges et réparations locatives, notamment lorsqu'il y a des litiges. Le contact est principalement téléphonique. Les

réponses sont généralement immédiates. Les demandeurs sont parfois réorientés vers d'autres partenaires (ADIL, huissiers, conciliateur...). Des rendez-vous sont parfois fixés, en général à l'UDAF.

27 dossiers ont été ouverts en 2022, les demandes émanent en majorité de locataires et de bailleurs. Les demandes concernent principalement le droit général de la location (contrat, préavis, droits et devoirs de chaque partie).

Il est important de faire un lien avec la mission ASLL puisque dans le cadre des accompagnements, l'information logement est quasi quotidienne aussi bien au niveau des locataires, des bailleurs que des travailleurs sociaux et ne justifie pas toujours l'ouverture d'un dossier.

### Les chiffres clés du service logement :

170 Accompagnements social lié au logement dont :

- . 137 accès au logement
- . 20 maintiens dans le logement
- . 13 installations dans le logement

26 informations logement



## LES POINTS CONSEIL BUDGET

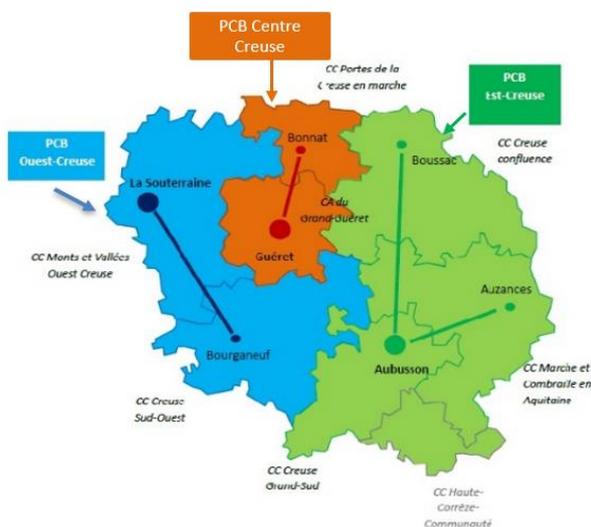
A la suite de la réponse à l'appel à projet adressé à la DRDJSCS fin juillet 2020, 2 labellisations ont été accordées à l'UDAF dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour la gestion de Point Conseil Budget dans le département ; une sur l'ouest et l'autre à l'est.

Un troisième Point Conseil Budget a été labellisé en février 2022, ce qui a permis de diviser la Creuse en trois secteurs (Centre Creuse, Est Creuse et Ouest Creuse).

**Le Point Conseil Budget** est un service d'accompagnement budgétaire, ouvert à toute personne rencontrant des difficultés financières dues principalement à un accident de la vie, ou souhaitant anticiper un changement de situation. Il propose des conseils personnalisés, confidentiels, gratuits, de proximité, en complément des dispositifs déjà existants.

Les conseillères aident les ménages, à faire face à une situation financière difficile, à améliorer la gestion de leur budget, voire anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Concrètement, il est possible d'être aidé pour négocier un échéancier, dialoguer avec la banque, solliciter une aide sociale, revoir un contrat d'assurance, etc.

Tous les publics peuvent être reçus par ces services, quel que soit leur niveau de ressources, y compris les personnes qui ne sont pas suivies par les services sociaux. Le premier contact est une phase d'information et d'orientation, puis un diagnostic budgétaire est effectué afin d'évaluer les modalités d'accompagnement. Les conseillères accompagnent également les personnes dans la procédure de surendettement, que ce soit pour la constitution du dossier ou la compréhension du plan de surendettement.



Les secteurs d'intervention sont :

- **PCB Ouest-Creuse** (secteur de La Souterraine-Bourgneuf).
- **PCB Est-Creuse** (secteur Aubusson-Boussac-Auzances).
- **PCB Centre-Creuse** (secteur Guéret- Bonnat).

Des permanences sur rendez-vous sont proposées dans les différentes communes (mairies, maisons France Services, Tiers-Lieux, Centres Sociaux...) afin d'aller au plus près des bénéficiaires.

## L'accompagnement

- 71 personnes se sont adressées au service dont 39 ont fait l'objet d'un accompagnement ensuite.
- 202 rendez-vous physiques et/ou téléphoniques.

## Les partenariats

Les principaux organismes ou structures qui orientent vers le PCB sont :

- Le Conseil Départemental
- La Banque de France
- La MSA
- La Mission locale
- Les Associations caritatives
- Les Tiers Lieux

Mais les conseillères, suite au diagnostic budgétaire, peuvent aussi orienter et passer le relais aux différents partenaires. Des conventions ont également été signées avec le Point Passerelle et l'Université de Limoges.

## Les actions collectives

En 2022, 17 actions collectives ont été réalisées autour du budget :

- Une à la mission locale de Guéret
- Une à la MEF d'Aubusson
- Deux journées « Festi famille » à La Souterraine et Guéret
- Une à l'Épicerie Sociale et Solidaire de Guéret
- Quatre pour la Semaine des Métiers et des Mobilités (Bourganeuf, La Souterraine, Auzances et Aubusson)
- Trois à la CCI
- Une en coanimation avec la Banque de France sur la Journée Nationale d'Action contre l'Illettrisme au GEM de Guéret
- Une au campus universitaire de Guéret
- Une au SAVS APAJH
- Deux pour des chantiers d'insertion à La Souterraine et Royère de Vassivière



## Les formations

Les Conseillères ont pu bénéficier de plusieurs formations :

- Deux formations avec la Banque de France : surendettement et inclusion bancaire
- Des webinaires de la Banque de France pour « les mardis de l'inclusion financière »
- Un webinaire avec la Carsat sur les retraites.
- Une formation premier secours en santé mentale
- Une formation FALC (Facile A Lire et à Comprendre)
- Une formation prévention du suicide

Depuis 2022, une conseillère participe à la Commission Départementale de l'Inclusion Financière.

## La communication

En 2022, les trois conseillères ont relancé la communication auprès de différents partenaires et acteurs du territoire.

Ainsi, des affiches et des flyers ont été diffusés par mail ou distribués auprès des différentes structures, telles que des associations, des CCAS, des Mairies, des employeurs....

Trente-neuf rendez-vous de présentation ont été honorés en plus de l'envoi de ces flyers afin de présenter le service aux partenaires

Un article a été rédigé et est paru dans le magazine « Dossier Familial ».

Deux chroniques ont été réalisées pour une radio locale dans le but d'informer le plus grand nombre.

Une rubrique PCB a été intégrée au livret conçu par ALISO à destination des étudiants : guide des étudiants 2022/2023.

## LE PETITS PLUS

En 2022, une conseillère PCB a accueilli une stagiaire en DE de CESF pour lui présenter le métier.

Le logiciel **Budg&co** a été commandé en 2022 et mis en place depuis avril 2023 afin de faciliter la gestion administrative des conseillères.

### Quelques chiffres en 2022 :

- 71 personnes se sont adressées au service
- 202 rendez-vous ont eu lieu.
- 17 actions collectives ont été organisées.



## POLE RESSOURCE MOBILITE

Le Pôle Ressource Mobilité a pour objectifs de réduire les freins à la mobilité et de favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes.

Ce service a ouvert ses portes le 1er décembre 2013. Il s'inscrit dans un partenariat avec la MEFBOC qui porte le dispositif global pour la mobilité dans le département, financé notamment par le FSE et le Conseil Départemental de la Creuse.

Le Pôle Ressource Mobilité a quatre fonctions :

- informer tout public et favoriser le lien avec les acteurs de la mobilité,
- diagnostiquer, évaluer et bâtir un parcours mobilité,
- accompagner les personnes,
- proposer des ateliers collectifs.

Auquel de nouveaux outils se sont rajoutés :

- le micro-crédit social a pu être utilisé à partir de juin pour finaliser les projets mobilité.
- l'ouverture de l'auto-école à caractère associatif pour les personnes en difficulté d'apprentissage.

### Le territoire concerné

L'Udaf a la charge du Pôle Ressource Mobilité dans la communauté d'agglomération du Grand Guéret, la communauté de communes Les portes de la Creuse en Marche ainsi que dans la communauté de communes Creuse Confluence. D'autres structures assurent cette mission sur les autres territoires de la Creuse.

### Le Public

Toutes les personnes en difficulté d'insertion ou d'apprentissage, bénéficiant d'un accompagnement social et/ou professionnel. La principale problématique est l'accès au permis (difficultés d'apprentissage, de finances, de dynamique). Le financement reste aussi un frein important pour l'acquisition d'un véhicule.

### Pôle Ressource Mobilité de Guéret

En 2022, 72 personnes ont pu bénéficier de l'aide du PRM ; elles ont été accompagnées par la conseillère mobilité ou ont pu profiter de l'apport des ateliers :

- 41 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel dont 33 nouvelles cette année :
  - 9 personnes avec un projet obtention de permis avec des difficultés d'apprentissage au code,
  - 19 personnes recherchant un financement (achat véhicule ou réparations et 1 financement permis).
  - 3 personnes orientées vers l'auto-école classique et ayant besoin d'un soutien en complément (2 permis B et 1 permis AM).
  - 1 personne orientée vers l'auto-école associative et ayant besoin d'un soutien en complément.
  - 1 personne n'ayant pas le permis et ayant des craintes à la prise du volant.

- 47 personnes ont participé aux ateliers de culture routière dont 33 nouvelles personnes accompagnées en 2022 et 11 des années précédentes.
- 8 personnes ont pu bénéficier des 2 modules « Stress et mobilité » comprenant 3 séances successives encadrées par la conseillère mobilité et une infirmière de l'équipe de précarité (CHS La Valette).

➤ **73 ateliers culture routière ont eu lieu comptant 457 participations en globalité.**

En 2022, on compte 24 sorties positives (obtention du code, du permis, acquisition de véhicule...)

6 personnes vont néanmoins sortir du dispositif avec une mobilité réduite (bus, voiturette, vélo, scooter ou véhiculé par un proche). Elles avaient toutes un projet d'achat de véhicule mais n'ont pas pu avoir accès au micro-crédit social car leur situation était trop fragile. Pourtant le micro-crédit social est un outil de plus en plus sollicité qui permet l'acquisition d'un véhicule ou des réparations.

12 vont poursuivre leur projet en 2023.

Seulement 3 personnes sont sorties pour abandon et non implication et une personne a suspendu car ce n'était plus une priorité.

### Pôle Ressource Mobilité de Boussac

Ce service a été saisi par 22 personnes en 2022.

15 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel : 6 sur un projet de financement de véhicule avec l'outil du micro-crédit social et 8 pour un projet permis de conduire et une personne pour définir la solution la plus adaptée pour se déplacer.

Il y eu 6 sorties positives, et 6 personnes continueront leur accompagnement en 2023 dont 3 sont déjà inscrites en auto-école. Ils ont tous pour projet le permis. Seules 3 personnes sont sorties du dispositif sans de solutions pérennes, une par manque d'implication et les 2 autres ont le permis mais n'ont pu bénéficier d'un prêt social aux vues de leurs ressources.

Il y a eu 14 participants aux ateliers culture routière dont 10 intégrant seulement cette année.

➤ **36 ateliers ont eu lieu comptant 103 participations.**

Six participants des ateliers devraient entrer également dans les suivis. Ils participent aux ateliers depuis le dernier trimestre.

Le PRM de Boussac maintient son activité. La mission Locale intervient auprès d'un groupe grâce au dispositif « contrat d'engagement jeune ». Le lien avec la mobilité a été mis en place dès cette fin d'année.

## SPOT de mise à disposition de véhicules automobiles à des fins d'insertion

Depuis septembre 2015, le service s'est vu confier une mission complémentaire aux Pôles Ressource Mobilité: la mise à disposition de véhicules automobiles à des fins d'insertion, à un tarif réduit.

L'objectif est d'apporter une solution de mobilité aux personnes dans le cadre de leurs démarches d'insertion : recherche d'emploi, formation, stage, entretien d'embauche, etc.

La MEF (*Maison de l'Emploi et de la Formation*) est chargée de coordonner sur le département, la mise à disposition des véhicules.

En 2022, le parc automobile sur l'ensemble du département comptait 10 voitures, 10 scooters et 12 voitures électriques sans permis. Trois nouvelles voitures électriques, des modèles AMI de la marque Citroën, ont étoffé cette flotte de véhicules fin 2021/ début 2022.

82 bénéficiaires ont pu bénéficier de ce service sur l'ensemble du territoire creusois.

En 2022, 159 conventions ont été signées au Spot de Guéret. Il y a eu 31 contrats initiaux et 128 renouvellements en prenant la globalité des véhicules. Des retours n'ont pas été comptabilisés. L'Udaf a pris en charge 61 contrats de location pour les voitures, 90 contrats concernant les voiturettes et 8 renouvellements des scooters.

Les missions relatives à la mobilité correspondent à des prestations de services au profit de la MEF dans le cadre d'un dispositif global financé par le FSE et les acteurs institutionnels départementaux du champ social.

### Quelques chiffres des deux PRM et du Spot :

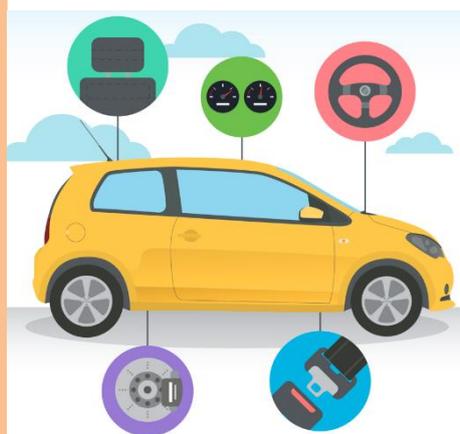
62 bénéficiaires des PRM Guéret et Boussac

159 conventions Spot signées dont :

- . 31 contrats initiaux
- . 128 renouvellements

Soit :

- . 61 contrats voitures
- . 90 contrats voiturettes électriques
- . 8 contrats scooter



## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE ET PROTECTION DES PERSONNES

### Tutelle aux Biens des Mineurs

Ce service délégué par le Conseil Départemental est chargé d'assurer la gestion des biens des mineurs et la conservation de leur patrimoine éventuel.

Cette mesure de protection est prononcée par le Juge de tutelles mineures et intervient lorsque l'autorité parentale ne peut plus s'exercer (décès des 2 parents, retrait de l'autorité parentale des 2 parents, filiation non établie). Le tuteur prend soin du mineur et le représente dans les actes civils et dans la gestion de son patrimoine. Si personne ne peut assurer la tutelle, celle-ci est confiée au service du département, à l'Aide Sociale à l'Enfance. Le tuteur a sur les biens du mineur, les pouvoirs d'un administrateur légal sous contrôle judiciaire. Il gère les biens du mineur et rend compte de sa gestion.

Ce service est effectif depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

En 2022, le service a assuré la gestion aux biens de 10 mineurs et 2 mesures ont été arrêtées en raison de leur passage à la majorité.

Ces mesures se répartissaient de la manière suivante :

- **2 mesures de tutelles aux biens des mineurs** : ce sont des mesures où il y a gestion des biens du mineur et du patrimoine. Les parents conservent l'autorité parentale.
- **6 mesures de tutelle d'Etat** : ce sont des mesures qui portent sur la personne et sur ses biens. Les parents sont déchus de l'autorité parentale. L'Aide Sociale à l'Enfance conserve la mesure de tutelle à la personne.
- **2 mesures d'administration ad hoc au civil** : le service est mandaté pour répondre à une ordonnance précise, dans le cadre de la gestion de patrimoine.

3 motifs principaux peuvent expliquer la mise sous tutelle du mineur (il est à noter que très souvent plusieurs motifs justifient la mise en œuvre d'une mesure) :

- Placements de fonds suite à un préjudice subi et/ou des dommages et intérêts perçus,
- Intérêts du mineur opposés à ceux des parents et carences dans la gestion,
- Accompagnement dans la gestion de la succession.

La majorité des mesures concernaient une opposition des intérêts entre le mineur et ses parents qui le plus souvent présentaient des carences dans la gestion du patrimoine de l'enfant.

La principale mission de la mesure est la gestion des biens. Les fonds peuvent être constitués des capitaux liés aux décès (assurance-vie, capital décès, pension de réversion), des fonds liés à une succession, des dommages et intérêts perçus par le mineur.

En 2022, le service a suivi 10 mesures pour :

. 5 garçons

. 5 filles

Dont :

. 30 % dans la tranche d'âge 16/18 ans,

. 70 % dans la tranche d'âge 10/15 ans,

. 0 % dans la tranche d'âge 5/9 ans.



## L'Accompagnement Social Personnalisé de niveaux 2 et 3 (MASP 2 et 3)

2 conseillers sont chargés de l'Accompagnement Social Personnalisé.

### **Le service**

Les MASP ont été créées en application de la loi du 5 mars 2007 (loi n° 2007-308) portant réforme de la protection juridique des majeurs qui rénove l'ensemble du dispositif de protection des majeurs. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la loi impose aux Conseils Départementaux de mettre en œuvre un nouveau dispositif administratif spécialisé pour un public d'adultes vulnérables.

Ce dispositif prévoit, un accompagnement social personnalisé avec une gestion des ressources. Cela concerne toute personne percevant des prestations sociales et familiales, pour lesquelles les difficultés financières menacent la santé et la sécurité.

Le service MASP est présent à l'UDAF depuis 2016, la première convention a été signée pour une durée de 5 ans jusqu'en 2021. Par la suite elle a été renouvelée pour une durée de 3 ans.

### **Le public accompagné**

Les mesures s'adressent à toutes personnes majeures, vivant en Creuse, percevant des prestations sociales et familiales (AAH, ASPA, RSA, Allocations familiales) qu'elles vivent seules, en couple, avec ou sans enfants.

Les assistants sociaux de secteur sont, le plus souvent les porteurs de la demande de MASP, en effet le public vient plusieurs fois au service social pour des problèmes récurrents, (régie, expulsions, aide alimentaire, dossier de surendettement).

Ces personnes se retrouvent en grande difficulté dans la gestion de leurs ressources ce qui impacte fortement leur vie au quotidien.

Les deux conseillers sociaux se partagent le secteur de la Creuse, de la façon suivante : Boussac, La Souterraine et Guéret pour le premier conseiller, et Auzances/Aubusson, Bourganeuf et Guéret pour le second.

Les conseillers de l'Udaf font essentiellement des visites à domicile afin d'aider les personnes et voir dans quel environnement elles évoluent. La plupart des personnes accompagnées n'ont aucun moyen de locomotion.

### **La mise en place de la mesure**

Ces mesures contractuelles sont déléguées par le Conseil Départemental pour une durée de 4 ans maximum. Ce contrat peut être rompu à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Une fois la signature du contrat (par le bénéficiaire et le CD), le conseiller social fait la demande pour une ouverture de compte ressources auprès de la Caisse d'Epargne, les bénéficiaires ne peuvent pas accéder aux comptes mais chaque mois un point est fait entre le conseiller et le bénéficiaire de la mesure. Les objectifs sont établis avec le bénéficiaire.

Les organismes payeurs (MSA, CAF, CPAM, CARSAT) sont aussi informés de la mise en place de ces mesures afin qu'ils versent les prestations sur les comptes gérés par l'UDAF.

Le conseiller doit aider les familles pour que les ressources soient affectées en priorité au paiement du loyer et des charges courantes.

Le conseiller va au minimum 1 fois par mois au domicile de la personne pour effectuer le travail sur le budget, récupérer les factures pour effectuer le règlement et se mettre d'accord avec le bénéficiaire sur les objectifs et les actions à mener.

Les conseillers MASP ont une grande responsabilité dans leurs missions, en effet, ils gèrent la totalité ou partiellement le budget de la personne, veillent à ce que le bénéficiaire ait ouvert tous ses droits, que toutes les charges soient réglées, que les assurances et tutelles obligatoires soient souscrites.

Les conseillers ont aussi pour objectif d'apprendre et de former les bénéficiaires à gérer de nouveau leur budget. Dans le cas où le bénéficiaire ne peut redevenir autonome, le conseiller se doit de faire la demande pour des accompagnements plus contraignants tels que MAJ, Tutelle et Curatelle.

### **Les statistiques**

En 2022, 62 mesures ont été conduites. 17 nouvelles mesures sur l'année ont été ouvertes. 12 ont été arrêtées dont 6 parce qu'elles étaient arrivées au terme des 4 ans. Elles ont été orientées vers des mesures judiciaires. 2 autres mesures ont été arrêtées car les personnes ont pu retrouver leur autonomie.

La durée moyenne des accompagnements est de 38.5 mois.

Concernant la typologie des situations la majorité concerne des hommes seuls (28 mesures), suivi des femmes (25 mesures) et de 9 couples. La majorité des personnes (62 %) n'ont pas d'enfants à charge, les familles monoparentales représentent 19% des accompagnements. Les ressources des foyers accompagnés sont essentiellement l'AHH (27 mesures) et le RSA (17 mesures), ainsi qu'à plus petite échelle l'ASPA (5 mesures).

La répartition au sein des secteurs d'UTAS de la Creuse est la suivante :

- 21 mesures à Guéret (secteur que les 2 conseillers se partagent) ;
- 12 mesures à la Souterraine ;
- 12 mesures à Aubusson ;
- 8 à Auzances,
- 5 à Boussac,
- 4 à Bourganeuf.

### **Les petits plus**

En 2022, le commissaire aux comptes Monsieur SAPELIER est venu réaliser un audit afin de vérifier le fonctionnement du service. A la suite de cet audit, la Caisse d'Épargne a été sollicitée en vue de sécuriser encore plus le portail dédié. Le service MASP a accueilli un stagiaire durant une semaine (reconversion professionnelle).

Les 2 conseillers de l'Udaf 23 se sont rendus dans les locaux de l'Udaf de Périgueux afin de voir plus en détail le fonctionnement du service MASP 2.

## CENTRE SOCIAL TSIGANE

Sur l'année 2022, la priorité a été donnée au maintien et à la consolidation du lien avec les familles en renforçant les accompagnements individuels notamment sur les questions de parentalité et de santé (scolarisation, aide administrative et accompagnements vers le soin).

En effet, le service a été marqué cette année, par le départ des deux professionnelles en poste depuis de nombreuses années et qui ont par leur engagement et investissement, contribué à la qualité de l'accompagnement collectif et individuel proposé au sein du Centre Social.

Ainsi ces départs à deux périodes différentes, ont entraîné une vacance de poste pendant plusieurs mois au regard d'une part des difficultés de recrutement et d'autre part du contexte interne à l'Udaf 23.

Pour autant, à l'arrivée de la nouvelle coordinatrice et de la nouvelle référente, ces dernières ont œuvré afin de maintenir l'offre de service proposée mais également la relation de confiance installée avec les familles.

Il est important de rappeler également le rôle essentiel que nos partenaires ont joué notamment pour la continuité des actions engagées auprès du public.

**Le Centre Social Tsigane** porté par l'Udaf 23, intervient sur l'ensemble du département de la Creuse et a vocation à accompagner les familles Tsiganes et à valoriser leur culture.

Ce public est spécifique. En effet, ce sont des personnes qui conservent **l'identité de voyageur**, c'est-à-dire qu'elles se considèrent manouche, gitan, voyageur... de par leur mode de vie, leurs coutumes et traditions, leur appartenance à un groupe, et ce quel que soit leur ancrage territorial (sédentaire, semi-sédentaire, itinérant...) et sa périodicité (temporaire, durable...).



Le Centre Social Tsigane mène diverses actions auprès des familles tsiganes

### Les permanences d'accueil



En 2022, les permanences ont été maintenues malgré un effectif réduit de personnel. Tous les vendredis matin, les personnes peuvent se présenter à l'Udaf pour être informées, ou accompagnées dans leurs démarches.

**Ainsi, 36 permanences ont pu avoir lieu.**

En complément, les familles peuvent joindre le Centre Social par téléphone ou SMS. On constate également que les familles prennent contact de plus en plus via les réseaux sociaux (Messenger, Instagram, Snapchat). En effet, les différents confinements ont favorisé l'utilisation de ce mode de communication, et ont renforcé le lien avec le Centre Social Tsigane.

## Les accompagnements et visites à domicile

Sur l'année 2022, on comptabilise 187 visites à domicile et accompagnements ont été réalisés pour 50 personnes différentes. Les accompagnements individuels sont en augmentation par rapport à 2021 ce qui peut s'expliquer en partie par un travail collectif moins important du fait de la vacance de poste au sein du centre social, mais aussi par des demandes en nette augmentation au niveau de l'accompagnement vers le soin.

Les thématiques abordées lors des accompagnements sont les suivantes :

### La vie quotidienne

On note une augmentation des demandes concernant la vie quotidienne telles que déclarations CAF, Impôts, changement d'adresse, aide à la lecture et rédaction de courriers... L'illectronisme reste une problématique importante de la communauté des gens du voyage : les demandes en lien avec la dématérialisation des démarches sont nombreuses.

Cependant, on observe une maîtrise de plus en plus significative notamment via le smartphone.

### L'école

La rentrée scolaire reste également un temps fort, où il faut réaliser des accompagnements (transport, dossier d'inscription, bourses...) et parfois soutenir les parents lors des premiers jours de rentrée des enfants.

Le Centre Social Tsigane est intervenu auprès de 21 enfants et jeunes dans le cadre d'un suivi en lien avec la scolarisation :

- ♦ Problème d'absences non justifiées au collège ou en primaire,
- ♦ Problème de comportement,
- ♦ Accompagnements vers le Centre d'Information et d'Orientation,
- ♦ Sollicitation pour favoriser la scolarité à 3 ans

Les professionnelles du Centre Social Tsigane ont également participé au suivi de jeunes en partenariat avec les équipes éducatives des écoles. Elles travaillent également avec les assistants sociaux de secteurs et/ou les éducateurs de l'Aide sociale à l'enfance, l'inspection académique, l'AECJF...

### La santé

Le besoin d'accompagnement vers le soin a évolué de manière importante notamment par une prise de conscience de l'importance de prendre soin de soi mais aussi du fait des difficultés et des délais de prise de rendez-vous. Sur ce champ d'action il y a un lien et une mobilisation forte des professionnels dans les actions de prévention, d'information et d'accompagnement de proximité (infirmière médiatrice santé du Centre Hospitalier de Guéret, PMI, CMP ...) et du centre social.

### L'habitat

16 personnes ont été concernées par une mesure AVDL (Accompagnement vers et dans le logement) en 2022.

Certaines ont pu contacter le Centre social pour des demandes ponctuelles une ou plusieurs fois et d'autres ont pu bénéficier d'un accompagnement plus long, en complémentarité avec différents partenaires (l'ASSL de l'UDAF, Utas, SIAO, Creusalis...).

Les besoins étaient d'ordre administratif (rédaction/envoi de courrier, demande de logement...) médiation, hygiène...

### **La justice**

Les accompagnements pour des démarches se sont faits en lien avec les acteurs de la justice (SPIP, Tribunal AECJF...) à la fois pour des questions administratives, des accompagnements physiques mais aussi de la médiation.

### **L'insertion professionnelle**

Au niveau de l'insertion professionnelle les accompagnements se sont faits autour de démarches liées à pôle emploi et à la mission locale (inscription, actualisation...) mais aussi à la mobilité (BSR et permis de conduire)

Les visites à domicile ont eu lieu notamment pour faire le lien et la présentation de partenaires comme l'infirmière médiatrice du Centre hospitalier de Guéret, la nouvelle équipe du centre social, la gestion de documents notamment pour les sorties jeunes.

## **Les actions parentalité**

### **Les cafés des parents à Lavaveix-les-Mines**

L'équipe enseignante de l'école de Lavaveix-les-Mines avait observé, en 2021, une augmentation du nombre d'enfants des gens du voyage au sein de l'école.

Ainsi, il est ressorti un besoin d'être aidé, formé, accompagné sur les problématiques quotidiennes liées à l'enfant (rythme de vie, sommeil, alimentation...). Le Centre Social Tsigane a ainsi été sollicité par l'ensemble des partenaires, et est intervenu à plusieurs reprises au sein de l'école de Lavaveix-les-Mines.

L'action se construit autour d'un groupe d'expression de parents ou activités d'échanges entre parents animé par une animatrice du Centre Social Tsigane :

- 10 séances réalisées / 16 ateliers
- 25 participants (13 parents, 12 enfants et 3 professionnels)

Le but des cafés des parents était dans un premier temps de provoquer une rencontre, de créer une relation de confiance et du lien avec les parents. Les cafés des parents ont été l'occasion d'échanges en extérieur au moment où les parents amènent leurs enfants. Des boissons chaudes ainsi que des biscuits ont été proposés afin de permettre des échanges conviviaux.

### **Action parents-enfants autour de la lecture enfantine**

Dans la logique de se faire connaître des parents, le Centre Social s'est rapproché de la responsable du périscolaire afin de réaliser des actions parents enfants. Pour l'année 2022 un seul atelier a eu lieu en présence de 2 parents, 5 enfants encadrés par deux professionnelles.



### **La sortie estivale**

Une sortie familiale a eu lieu au Parc Bellevue de Limoges encadrée par 2 animateurs et une bénévole Mme Lucette Conchonnet, administratrice de l'Udaf.

12 familles soit 54 participants ont bénéficié de cette sortie.

Les sorties « été-famille » sont un moment fort dans la vie du Centre Social Tsigane.

La sortie au Parc Bellevue a été un moment convivial que l'équipe du Centre Social a partagé avec les familles. Les parents et les jeunes étaient ravis de profiter ensemble des différentes attractions proposées par le parc.

### **La coanimation du réseau parentalité du secteur de Guéret**

Cette année, le Centre Social Tsigane et le CAVL Anima ont poursuivi leur travail de partenariat. Des rencontres ont lieu entre juillet et novembre pour la préparation du mois de la Parentalité, dont le Festi'Familles qui s'est déroulé le 26 novembre 2022.

Grâce au jeu d'accueil des gommettes, il a pu être comptabilisé plus de 500 personnes sur l'évènement. Un grand nombre d'entre elles sont restées sur la journée (51 % d'enfants et 49 % adultes), avec plus de 141 familles, certaines sont venues en mode famille élargie, avec les tantes, les oncles et les grands-parents, ce qui est très positif. Cette année 62 % des participants étaient Guérétois (45% en 2019).

Près de 60 professionnels et/ou bénévoles associatifs étaient mobilisés sur l'ensemble de la journée. Cette journée a également été l'occasion de mieux se connaître entre eux et d'échanger sur des partenariats possibles.

### **La sortie à Masgot**

Cette sortie découverte du patrimoine local a permis à 4 jeunes du Centre Social Tsigane de Guéret de partager une journée empreinte de créativité avec des jeunes des villes alentours.

- Visite du village et découverte des sculptures
- Partage convivial d'un repas offert par les habitants
- Participation à la création d'un blason en mosaïque

## Promeneurs du Net

Pour l'année 2022, l'animatrice du Centre Social a effectué 159 actions sur les réseaux sociaux. Les actions mises en place sont diverses : des interventions en messages privés, des échanges avec les jeunes ou les parents en messages privés, des publications sur des thématiques diverses :

- Des messages sur la vie du Centre Social et de l'Udaf
- De la prévention santé
- Des conseils numériques
- Des conseils parentalité et écrans
- Des idées d'activités parents / enfants
- Des informations sur les droits des familles
- De l'information jeune sur les différents dispositifs
- Des publications sur la culture générale
- De la sensibilisation à la protection de l'environnement, la gestion des énergies.
- Des informations sur la citoyenneté
- Partage des informations des structures partenaires
- Des offres d'emploi
- Utilisation des réseaux sociaux par une stagiaire pour recueillir la parole des usagers pour le nouveau projet associatif de l'Udaf.



Il a été constaté que les personnes viennent de plus en plus vers la référente famille via les réseaux sociaux et notamment via Messenger. En effet, certaines personnes ne savent pas toujours bien lire et écrire et utilisent des messages vocaux enregistrés pour communiquer. Les échanges portent généralement sur des démarches à réaliser (CAF, Pôle Emploi, école, ...). Certains n'hésitent pas à contacter le Centre social, plus facilement, via les réseaux sociaux que via le téléphone « classique ».

## La santé

Le Centre Social Tsigane a poursuivi en 2022, les actions santé dans lesquelles il était investi.

Différents travaux de médiation santé ont été engagés depuis 2020 par le Centre Social : une enquête épidémiologique dirigée par Santé Publique France ainsi que la production et diffusion d'un guide « Comment améliorer l'accueil des gens du voyage dans les établissements de santé creusois ? » en partenariat avec l'IREPS et le Centre Hospitalier de Guéret.

Les retombées de ces travaux ont été positives puisque le CH de Guéret s'est rapproché du Centre Social Tsigane afin de répondre à un appel à manifestation d'intérêt « Lutte contre les inégalités de santé » : « Dans l'objectif général de réduction des inégalités sociales de santé, l'appel à manifestation d'intérêt vise à renforcer l'accès aux soins et à la prévention des populations les plus fragiles, plus exposés que d'autres à des pathologies lourdes ou chroniques. C'est pourquoi il souhaite soutenir les dynamiques engagées d'accès aux soins, notamment des publics les plus précaires. Il s'agit de développer une stratégie d'accompagnement des personnes vers et dans le soin. »

Le centre hospitalier souhaitait mettre en œuvre quatre actions sur la période 2022 à 2024 qui correspondent à cinq recommandations du guide « Comment améliorer l'accueil des gens du voyage dans les établissements de santé creusois ? » :

#### ↳ **Recruter un médiateur en santé sur trois ans**

Une infirmière médiatrice, est en poste depuis Janvier 2022 (avec une vacance entre Mars et Mai).

Le centre social travaille de façon très régulière avec cette personne qui est une véritable facilitatrice dans les accompagnements individuels. En effet, elle fait le lien entre les familles, le Centre Social et le Centre Hospitalier de Guéret. Elle apporte un soutien dans la prise de rendez-vous, peut accompagner les personnes pour se repérer au sein de l'établissement, elle est également une aide à l'explication, la lecture et la compréhension de documents (ordonnance, comptes-rendus d'examens...).

#### ↳ **Faciliter la compréhension du patient en recourant au FALC (Facile à Lire et à Comprendre)**

La transcription de documents administratifs (directives anticipées, consentement des soins et désignation d'une personne de confiance), ainsi que le livret d'accueil de l'hôpital en FALC n'ont pas pu être finalisé en 2022.

#### ↳ **Créer des espaces des familles**

Un lieu accueillant permettant aux familles de se retrouver ensemble dans un lieu au sein de l'hôpital, à proximité de la chambre d'un proche sans pour autant gêner le bon fonctionnement du service. Un espace des familles sera créé à chaque étage du Centre Hospitalier en 2023.

#### ↳ **Créer un outil audio-visuel facilitant la compréhension des six situations les plus compliquées et/ou qui suscitent le plus d'intérêt pour les gens du voyage**

Le projet n'a pas pu aboutir au cours de l'année 2022, il a donc dû être repoussé à 2023.



## GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

Les Groupes d'Entraide Mutuelle ont vu le jour avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, de partage et d'activités pour des personnes souffrant de troubles psychiques qui se retrouvent souvent isolées, vulnérables et fragilisées par les conséquences de la maladie. Ils sont adaptés aux rythmes de chacun. En participant à la vie du groupe, les membres s'entraident, créent des liens sociaux et construisent des projets. Les GEM sont portés par leurs associations qui permettent aux personnes de participer à l'organisation et au fonctionnement de ce lieu de vie.

Un partenariat entre l'UNAFAM 23 et l'Udaf 23 est à l'origine de la création de deux Groupes d'Entraide Mutuelle en Creuse (GEM) :

- à Guéret, ouvert en 2006,
- et à Aubusson, ouvert en 2008.

L'Union départementale des associations familiales de la Creuse a créé le GEM de La Souterraine en 2021 et celui-ci a ouvert ses portes en début d'année 2022.

Au moment de la mise en place des GEM, l'UNAFAM a sollicité l'Udaf pour gérer ces services qui ont des missions d'accueil, d'écoute, d'animation et d'accompagnement social auprès d'adultes qui souffrent de troubles psychiques et/ou d'isolement. Aujourd'hui, l'Udaf est prestataire de service au profit des associations d'adhérents qui portent les GEM.

### Le GEM de Guéret

L'année 2022 a été une véritable année charnière pour l'histoire du GEM de Guéret en raison de nombreuses évolutions de fonctionnement et le développement de projets.

#### Les changements d'organisation

Le GEM de Guéret a connu de nombreux changements lors de l'année 2022, à savoir :

- un renouvellement de l'équipe avec le départ de l'animatrice et l'arrivée d'une nouvelle animatrice permanente début 2022 ;
- une nouvelle organisation interne, avec la passation de la seconde animatrice sur 0.5ETP pour Guéret (en partage avec le GEM de la Souterraine nouvellement ouvert en début d'année),
- l'adoption de nouveaux horaires d'accueil à Guéret, en adaptation à cette nouvelle organisation ;

#### La vie associative

En début d'année 2022, la vie associative a été malheureusement marquée par le décès de trois adhérents dont celui de la présidente, Marie-Françoise BOUYGE.

Trois conseils d'administration et une assemblée générale électorale ont eu lieu au cours de cette année : le premier conseil de l'année du 16 mars, le deuxième le 8 juillet et le troisième le 29 septembre.

L'assemblée générale a eu lieu en novembre lors de laquelle plusieurs votes ont été effectués :

- Les horaires ont été rélargis de 14h à 19h (fin des restrictions sanitaires),
- Le prix du repas au GEM est passé de 1 à 3 euros,
- Les statuts ont été modifiés pour prendre en compte le transfert de la gestion du GEM d'Aubusson (auparavant affilié à celui de Guéret) aux adhérents d'Aubusson ;
- L'association se nommera dès 2023 « J'aime mon GEM »,
- Les élections des membres du conseil d'administration ont été organisées.

### Les partenariats (LOGO ANIMA)

Suite au déménagement du local 8 Avenue Charles de Gaulle il apparaît que de nombreux adhérents sont issus de ce quartier. Cela a fait émerger la volonté d'impliquer les adhérents du GEM dans la vie associative du quartier en nouant de nouveaux partenariats avec les acteurs sociaux à proximité. Une rencontre avec le centre d'animation de la vie locale de Guéret « Anima » qui dispose de plusieurs locaux de proximité, dont un qui est localisé Avenue Charles de Gaulles, a été organisée. L'objectif est d'ouvrir le GEM vers l'extérieur en favorisant le vivre ensemble et la paire-aidance par l'organisation de rencontres de quartier, de manifestations et d'activités diverses. Suite à nos échanges avec Anima, une rencontre d'interconnaissance entre acteurs sociaux du quartier aura lieu très prochainement.

Le GEM de Guéret a accompagné **39 personnes** durant cette année 2022.

### Les activités proposées par le GEM

Temporalité	EXEMPLES D'ACTIVITES	OBJECTIFS A ATTEINDRE
Activités régulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeux de société</li> <li>- Jeux de cartes</li> <li>- Puzzles</li> <li>- Baby-foot, billard</li> <li>- Films, musique</li> <li>- Loisirs créatifs (perles, dessin, peinture, modelage, mandalas, diamond painting, scrapbooking, création d'un tableau végétal et de couronnes de fleurs, origami...)</li> <li>- Cuisine, pâtisserie</li> <li>- Karaoke</li> <li>- Atelier bien-être</li> <li>- Cinéma</li> <li>- Sortie magasins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer une dynamique de groupe/convivialité/solidarité</li> <li>- Mettre en valeur les connaissances et capacités de chacun</li> <li>- Permettre l'enrichissement personnel, culturel et le bien-être</li> <li>- Développer la créativité</li> <li>- Développer l'autonomie de la personne</li> <li>- Contribuer au bien-être de chacun</li> </ul>
Activités occasionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées « Soldes »</li> <li>- Brocantes, marchés de Noël</li> <li>- Expositions diverses</li> <li>- Sorties avec le GEM d'Aubusson et La Souterraine (pique-nique, pétanque, marche, théâtre...)</li> <li>- Marche</li> <li>- Bowling</li> <li>- Médiathèque</li> <li>- Visites de parcs animaliers</li> <li>- Repas au restaurant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le rythme de la société (saisonnalité)</li> <li>- Participer aux manifestations locales</li> <li>- Ouverture sur l'extérieur/réinsertion sociale</li> <li>- Permettre l'enrichissement personnel, culturel et le bien-être</li> <li>- Impliquer une dynamique de groupe/convivialité/solidarité</li> <li>- Développer l'autonomie de la personne</li> </ul>

Des activités plus spécifiques ont été organisées :



- **Proposition d'un atelier graffiti** : il a été proposé aux adhérents du GEM de Guéret en début d'année et a été réalisé par un animateur professionnel de l'entreprise Cooper'Anim.
- **Intervention d'une animatrice de santé publique** pour animer des ateliers autour de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire de manière ludique.
- **Participation au forum des partenaires en santé mentale** par un stand d'information sur les GEM de la Creuse (portés par l'UDAF) le 20 septembre à Guéret.
- **Planification en juillet d'une sortie au lac de Vassivière** : une promenade commentée en bateau afin de découvrir l'île et un goûter au bord de l'eau ont été organisés. Cette journée a été très appréciée par les personnes présentes car elle avait un avant-goût de vacances et a permis de rassembler une bonne partie des adhérents dans un cadre très convivial.

Enfin, les adhérents du GEM de Guéret ont eu le plaisir de se retrouver autour d'un repas de Noël organisé au restaurant et financé par les adhésions annuelles. Cela a permis de clôturer l'année sur une note positive et conviviale. Le dernier repas de Noël avait eu lieu en 2019, l'arrivée de la crise sanitaire n'avait pas permis les années suivantes d'organiser un tel événement.

### Le GEM d'Aubusson

2 animatrices sont présentes au GEM. Depuis janvier 2021, une travaille à temps plein, l'autre à 70%. En 2022, 28 personnes (14H-14F) ont participé aux activités du GEM, 21 ont adhéré.

En 2022, un travail sur un nouveau règlement intérieur a été entrepris, en collaboration avec tous les adhérents, afin qu'il soit plus en adéquation avec le fonctionnement actuel du GEM. Ce règlement sera rédigé en langage FALC.

En moyenne ce sont 7 à 8 personnes qui sont passées au GEM chaque jour d'ouverture. Cette année la fréquentation est en hausse avec de nouveaux adhérents.

## Les activités

- **ZOOM sur l'Activité Gym douce** : Depuis septembre 2018, le GEM a fait place à une nouvelle activité grâce à l'intervention de l'Association Siel Bleu financée par l'ARS. Une fois par



semaine, pendant une heure, les adhérents bénéficient de séances de gymnastique adaptée. Exercices d'étirements, de mémoire, de coopération, d'équilibre, de renforcement musculaire sont proposés aux adhérents. Chacun peut évoluer à son rythme et selon ses capacités. Cette année encore, grâce à un financement complémentaire accordé par la CFPPA, les adhérents ont donc pu bénéficier d'une séance de gym douce supplémentaire par semaine.

- **ZOOM sur l'Atelier artistique** : Depuis octobre 2021, une bénévole Elisabeth SERRES, artiste peintre et éducatrice de profession à la retraite intervient tous les mercredis au GEM. Elle propose un atelier en 2 temps :

- un premier temps consacré à l'écriture, la poésie
- un second temps consacré à la peinture.

Avec beaucoup de bienveillance, Elisabeth permet aux adhérents d'exprimer leur sensibilité artistique. Cet atelier, mené en toute simplicité, offre la possibilité aux adhérents d'explorer des domaines qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de découvrir. Elisabeth permet de lever des freins créatifs grâce à l'utilisation de techniques simples et valorisantes (travail sur le cadre, sur la mise en valeur, la mise en couleur, l'imaginaire, ...). Le 2 septembre, une collaboration avec l'Association Broussaille (dont l'objectif est de favoriser les rencontres et les démarches créatives entre artistes, artisans, chercheurs, personnes porteuses d'un handicap, personnes en souffrance psychique, habitants d'un territoire de tous les âges et de toutes nationalités), un atelier de linogravure a été proposé aux adhérents du GEM d'Aubusson et du GEM de Guéret. Ils ont pu ainsi découvrir un nouveau savoir-faire. Les adhérents ont également participé à **OCTOBRE ROSE** en proposant leurs créations pour décorer les salles d'attente des hôpitaux.



- Sorties **théâtre**
- Le projet **spectacle nomade** : Le 16 mai 2022, les adhérents qui ont participé à la création du spectacle nomade en 2021, ont pu assister à la représentation de « *Ce n'est pas moi qui crie* ».

## Le petit plus

En 2022, les 2 animatrices ont participé à la formation FALC (Facile à Lire et à Comprendre), ainsi que la formation PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale). Le GEM a accueilli une élève de 2ème année de BTS ESF en stage pendant 8 semaines. Par ailleurs, les animatrices ont pu bénéficier deux heures tous les trimestres d'analyse des pratiques.

## Le GEM de La Souterraine

Le GEM de la Souterraine a ouvert ses portes en début d'année 2022. L'équipe du GEM est composée de 2 animatrices sur 1,5 ETP.

Afin d'assurer ses missions, le GEM intervient dans sa localité au centre d'un réseau de partenaires primordiaux.

Au cours de cette année 2022, l'un des principaux axes de travail a été le développement de ces partenariats dont certains se sont tissés rapidement et de manière régulière notamment avec les familles d'accueil, l'hôpital de jour, l'Alefpa et « La maison d'à côté » avec laquelle une convention est en cours d'élaboration.

## Les activités

Les premières visites au GEM de La Souterraine ont eu lieu à partir de début mars et 37 personnes ont poussé la porte en 2022. Un programme d'activités mensuel est proposé à partir des idées et attentes formulées par les membres du GEM.



Puzzle



Jardinage

## ZOOM sur la participation du GEM au marché de Noël 2022

Cette expérience a été riche tant dans la découverte des compétences de chacun des « GEMmeurs » (habilité, ténacité, envie de faire bien, créativité...) que dans le développement de l'inclusion dans la cité grâce à la présence du GEM au marché.

Pour développer l'esprit du GEM et répondre aux besoins des différents publics, les animatrices ont pu bénéficier au cours de cette année de plusieurs formations (facilitation graphique, FALC, premiers secours en santé mentale et écoute active) .

## DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE, SOUTIEN A L'INSTITUTION

Le service est l'interlocuteur privilégié des associations adhérentes, des représentants et des partenaires de l'UDAF. Il vient en appui des activités institutionnelles de l'Udaf et à ce titre, il assure :

- **L'organisation matérielle et administrative** des réunions du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale, des différentes commissions et groupes de travail ;
- **Le suivi administratif des listes d'adhérents** des associations et des fédérations ;
- **Le suivi des représentations** (renouvellement, désignation...);
- **Les relations et un soutien aux associations** familiales adhérentes ;
- **La mise en œuvre et le suivi du plan de développement** associatif ;
- **Le suivi des actions liées à la convention d'objectifs** signée avec l'UNAF.

### Renseignements aux Familles

Le volet Info Familles, service de renseignements aux familles a vocation à répondre aux demandes relatives aux problématiques familiales.

En 2022, le service n'a enregistré que des demandes téléphoniques simples ne nécessitant pas d'ouverture de dossier, un exposé de la situation et de recherche approfondie.

Ces dossiers enregistrés et pour lesquels la réponse a été immédiate ont concerné :

- Des demandes de réévaluation de pension alimentaire : demandes simples d'un indice et d'un pourcentage d'augmentation,
- Des orientations vers des services compétents (Médiateurs, associations spécifiques, organismes sociaux, services administratifs...),
- Des demandes d'adresses d'organismes, d'administrations, d'associations spécialisées dans certains domaines, associations locales, ...

## Partager la lecture - Lire et Faire Lire

Lire et Faire Lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Cette action repose sur la participation de personnes bénévoles, lecteurs et lectrices passionnés, âgés de plus de 50 ans, tous animés d'un même élan de générosité : offrir un peu de temps libre pour transmettre à des enfants le plaisir de la lecture.

Pour cela, les lecteurs bénévoles sont accueillis dans des structures petite enfance (relais assistantes maternelles, crèches...), des bibliothèques, des associations... pour lire des histoires aux enfants, dans une démarche de plaisir, de découverte et de partage, en fonction de leur lieu de domiciliation et de leur souhait.

L'Udaf a rejoint le programme depuis 2013 et développe son intervention essentiellement en direction des structures de la petite enfance, des associations, des bibliothèques...

L'activité Lire et faire lire 2022 a repris dans les conditions d'avant la crise Covid et s'est concrétisée par la mise en place de formations, de rencontres conviviales, d'échanges de pratiques.

Les activités proposées aux bénévoles se sont articulées autour de différentes interventions telles que:

- La mise en place de temps conviviaux, de pique-nique partagé et de l'organisation de la rentrée des bénévoles,
- La participation des bénévoles à des événements ponctuels au cours d'animations dans les différents quartiers de la ville de Guéret, en extérieur durant le mois de juillet 2022,
- Une rencontre avec un illustrateur d'albums jeunesse Nicolas Gouny,
- Une formation « Lire et conter aux tout-petits » en partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Creuse et une éducatrice de jeunes enfants du Conseil départemental de la Creuse.

Des actions de communication ont été réalisées régulièrement tout au long de l'année et à plusieurs reprises. La presse écrite locale a valorisé l'implication bénévole et encouragé l'engagement de nouveaux lecteurs.

Afin de préparer et d'organiser les séances de lecture, des rencontres régulières avec les bénévoles et les structures d'accueil sont également effectuées. Le travail administratif, qui concerne la rédaction des conventions et des avenants, les relations de travail et les liens avec l'association nationale, le suivi des bénévoles sont intégrés à l'activité régulière de l'action.

### Les chiffres clefs :

- . 25 bénévoles
- . 20 structures accueillant les bénévoles (crèches, MAM, associations, CHRS...)
- . 3 formations des bénévoles
- . 1 rencontre avec un illustrateur d'album jeunesse



## Numérique, conseil, accompagnement et parentalité - L'action ParentIC

L'action ParentIC, projet global d'accompagnement des publics dans un usage responsable du numérique, est une action qui se décline autour de différentes interventions auprès des familles, des associations familiales et en partenariat avec les acteurs locaux.

L'objectif général de l'action s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation et de l'accompagnement des parents dans leur propre pratique d'internet et de celle de leurs enfants. Elle consiste à favoriser l'implication des familles dans un usage responsable du numérique, en créant et en développant avec les familles et les partenaires des outils, des moyens leur permettant d'accompagner leurs enfants dans leurs usages.

Les interrogations des familles dont le retour est fait par l'intermédiaire des associations familiales, des services de l'Udaf, ou bien à l'occasion de rencontres événementielles, nous montrent le dénuement des parents en particulier, et des adultes en général, face aux pratiques numériques des enfants et des jeunes, mais également leur souhait de les comprendre et de les accompagner.

L'action de l'Udaf vise à éviter de diaboliser la pratique des outils numériques, mais envisage leur utilisation de manière constructive. Elle doit être conçue comme autant d'occasions de renforcer les liens parents/enfants, mais aussi entre les parents et entre les parents et les professionnels pour la recherche de solutions à leurs questionnements.

S'appuyant sur le repérage des besoins de parents, le projet ParentIC, à visée départementale, s'inscrit dans la durée et s'appuie sur des actions spécifiques en direction des parents, notamment des parents de jeunes enfants, visant à les accompagner vers un usage responsable du numérique. Il est à mettre en lien avec les initiatives nationales et locales telles que les actions déployées par les conseillers numériques et de l'inclusion numérique.

En conséquence, les objectifs consistent à mettre en place des actions pour :

- **sensibiliser les parents**, les éducateurs de l'enfant à l'utilisation des écrans et les accompagner dans leurs usages,
- **faire émerger les représentations** des parents et des éducateurs de l'enfant sur la place des écrans,
- **permettre aux parents de partager** leurs questionnements et expériences sur leurs pratiques numériques et celles de leurs enfants,
- **informer et sensibiliser** sur les usages inappropriés,
- **susciter une réflexion commune**, avec les parents pour élaborer des alternatives à l'utilisation des écrans.

La mise en œuvre de l'action repose sur plusieurs axes à mettre en lien avec le dispositif national à destination des parents des Campus de la parentalité numérique :

**La mise à disposition des familles** et la valorisation auprès des professionnels des ressources proposées par l'Unaf et celles des partenaires référencées dans le cadre du dispositif national de soutien à la parentalité numérique.

**La mise en place d'actions de proximité** auprès des parents de jeunes enfants, en prenant appui sur les structures de la petite enfance, les écoles, les associations pour permettre aux parents d'échanger sur leurs interrogations et de trouver des réponses à leurs questions.

Le rôle de l'Udaf consistera à solliciter les structures, à construire avec elles un projet d'animation en direction des familles et à animer les séances. Les séances seront organisées en 2 temps pour d'une part partager les représentations et les expériences et s'interroger sur comment mieux gérer les écrans en famille et d'autre part construire des alternatives à l'utilisation des écrans.

**L'animation d'une chronique radiophonique mensuelle** à destination de tout public pour aborder la thématique de la parentalité numérique, dont l'objectif est de diffuser des conseils et astuces en prenant appui sur les ressources issues de « Mon enfant et les écrans », les plaquettes de communication et tout autre outil proposé dans le cadre de la stratégie locale d'information des familles.

Le rôle de l'Udaf consiste à préparer chaque chronique radiophonique en lien avec l'animateur radio (identification des thématiques, planification et enregistrement des chroniques).

**L'animation de temps de formations** à destination des familles, des associations, en partenariat avec des intervenants spécialisés dans les outils numériques, pour permettre de diffuser des connaissances et des compétences sur des aspects techniques du numérique (contrôle parental, paramétrage par exemple).

Le rôle de l'Udaf consiste à identifier des thématiques répondant aux besoins de connaissance des familles, des associations, à solliciter les acteurs locaux pour co-construire et à co-animer ces temps.

**Les chiffres clefs :**

- . 10 chroniques radiophoniques en partenariat avec Radio Pays de Guéret
- . 4 séances d'animation sur la parentalité numérique à Bourganeuf et Genouillac
- . 15 familles sensibilisées aux usages du numérique



## Accompagner le développement d'action de répit parental - Le parrainage de proximité en Creuse

Le déploiement du parrainage de proximité en Creuse repose sur un diagnostic territorial réalisé en 2017-2018 et répond à la volonté du Conseil d'administration de développer des actions qui visent à soutenir les parents dans leur fonction parentale en complément des actions menées dans le cadre des Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

Le parrainage de proximité ne répond pas à une situation type et n'est pas destiné à un profil type d'enfants. Il s'adresse aussi bien aux enfants vivant dans leur famille qu'à ceux n'ayant pas de lien régulier avec elle, quel que soit le motif. Il s'adresse aussi aux enfants pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, permettant le maintien de l'enfant dans son environnement.

De par son inscription dans la loi de février 2022 relative à la Protection de l'enfance, le parrainage de proximité est un dispositif reconnu d'accompagnement des enfants. Il est également conçu comme une action spécifique de répit parental pour les familles monoparentales et les autres familles en situation de vulnérabilité.

Le parrainage de proximité a une visée départementale et s'attache à mettre en relation sur un même territoire géographique familles, filleuls et parrains. Cette logique départementale répond à la portée du champ d'intervention des actions de l'Udaf tel que défini dans ses statuts. C'est pourquoi, il n'a pas été défini de territoire spécifique d'intervention.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien à la fonction parentale. Elle tient également une place dans le cadre de la mise en place des schémas départementaux des services aux familles du département de la Creuse, en tant que dispositif supplémentaire contribuant à l'accompagnement des parents.

La mise en œuvre du parrainage de proximité s'inscrit dans la continuité des actions mises en place depuis son origine.

L'action de l'Udaf repose à la fois sur la recherche de bénévoles, d'enfants à parrainer, mais également sur l'accompagnement des parrainages (bénévoles et familles).

Différents axes d'intervention sont identifiés pour la mise en œuvre de l'action ayant pour objectif de promouvoir le parrainage de proximité, de rechercher des bénévoles et des familles et d'accompagner la mise en place des parrainages.

Deux parrainages sont effectifs en 2022.

Le développement du parrainage de proximité montre la nécessité de prendre en compte le facteur temps, tant dans la communication auprès des différents partenaires (institutions, familles, bénévoles), que dans sa mise en œuvre.

L'année 2022 a été propice à la construction de groupe de travail avec le Conseil départemental, la Caf, l'Education nationale, la MSA pour sa mise en œuvre et la définition d'objectifs de développement sur le territoire.

## Action de lutte contre l'illettrisme et d'acquisition des savoirs de base de la langue

L'implication de l'Udaf dans la lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des savoirs de base de la langue se concrétise par l'animation d'un réseau de bénévoles linguistiques

Le réseau de bénévoles linguistiques a pour objectif de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficulté avec la langue française, qu'ils soient en situation d'illettrisme ou de Français Langue Etrangère.

Il a été mis en place en novembre 2016 et répondait à une logique de diversification de l'offre en complément d'une réponse collective. Parce que le collectif est une réponse qui n'est pas toujours adaptée aux réalités territoriales (ruralité, mobilité) ou à certaines situations (vulnérabilité, isolement), une réponse individualisée, en face à face, permet à un public fragilisé de reprendre confiance, de redevenir autonome avec le français dans des actes simples de la vie quotidienne.

Des bénévoles interviennent de façon individualisée auprès de personnes en difficulté avec le français pour leur permettre d'être plus autonomes avec la langue dans des situations simples de la vie courante.

Toute personne désireuse de donner de son temps, de plus de 18 ans, peut devenir bénévole dès lors qu'elle est sensible aux difficultés que certaines personnes ont avec la langue française et qui freine leur insertion sociale et économique.

L'Udaf de la Creuse assure l'animation du réseau des bénévoles.

Son action est de permettre et d'organiser la rencontre entre une personne désirant être aidée individuellement et un bénévole.

Elle ne se limite pas à la recherche de bénévoles, mais vise à réunir toutes les conditions pour que le binôme bénévole/apprenant soit le mieux réussi. En cela, l'Udaf a mis en place une démarche qui consiste à intégrer le bénévole et l'apprenant dans un parcours comportant différentes étapes.

C'est l'Udaf qui assure le lien et organise la rencontre entre une personne désirant être soutenue individuellement et un bénévole. Elle est l'intermédiaire et formalise la relation par la signature d'une convention de bénévolat, de la Charte des engagements réciproques et de l'avenant à la convention.

### Les chiffres clés du réseau de bénévoles:

- 8 bénévoles
- 10 apprenants sur le secteur de Guéret, Pontarion, Bétête, Soumans,...

Soit : 40 heures de bénévolat par mois

- 4 rencontres bénévoles ont eu lieu en 2022.
- 3 actions de communication pour promouvoir l'activité bénévole



## Observatoire de la Famille



L'observatoire départemental de la famille est un outil d'expertise dont l'objectif est de connaître les besoins et les attentes des familles creusoises.

Il répond à l'une des missions institutionnelles de l'Udaf, la représentation des familles, et peut se résumer de la façon suivante : pour bien représenter les les du département, il faut les connaître et donc les interroger.

## La Communication



**Liaisons Familles Creusoises Liaisons Familles Creusoises** est une lettre d'information qui a pour objectif de diffuser l'actualité familiale nationale, mais aussi toutes les actions et projets des associations familiales adhérentes à l'UDAF, ainsi que la vie institutionnelle de l'UDAF.

Elle est adressée à l'ensemble des adhérents des associations familiales, aux partenaires institutionnels de l'UDAF et paraît deux fois par an :

- **Le n° 53 de juin 2022** a été l'occasion de d'insister sur la préoccupation numéro 1 des familles, l'inflation, des familles qui font face à une flambée des prix inédite. Face à des perspectives qui s'annoncent sombres, l'Unaf défend la revalorisation des prestations familiales pour aider les familles à faire face.
- **Le n° 54 de décembre 2022** a présenté les résultats annoncés par le bulletin démographique de novembre 2022 et qui ne laissent aucun doute sur les tendances. En baisse continue depuis 2014, la fécondité n'a connu aucun rebond : elle sera à nouveau de l'ordre de 1,83 enfant par femme cette année, contre près de 2,01 il y a 10 ans.



**La lettre électronique de l'Unaf** est un outil de communication interne entre l'Unaf et les Udaf, elle est mise à la disposition des Udaf qui souhaitent y faire figurer leurs actions et projets, et ainsi les faire partager.

L'abonnement à la lettre électronique à destination des partenaires institutionnels de l'Udaf, mais également des associations familiales (associations elles-mêmes, présidents, adhérents qui en font la demande), des représentants familiaux y compris les délégués CCAS, permet de donner une vision de l'actualité du mouvement familial local et national.



**Réalités Familiales** est une revue thématique éditée par l'Unaf. Chaque numéro traite un sujet qui concerne particulièrement les familles (logement, santé, enfance, consommation...). Sur chaque thème, experts, professionnels, partenaires et les Udaf sont appelés à contribuer pour enrichir la réflexion. L'Udaf abonne à ce titre les membres du conseil d'administration.



**Interventions radiophoniques** : L'Udaf est intervenue à différentes reprises sur Radio France Bleu Creuse et Radio Pays de Guéret dans le cadre des différentes actions menées par ses services.

**Les chroniques radiophoniques** démarrées fin 2020 ont été reconduites durant toute l'année 2022 à raison d'une chronique mensuelle sur la parentalité numérique. A destination de tous, elles sont une occasion de toucher d'autres publics et de diffuser une information sur la gestion des écrans en famille, en prenant appui sur les apports du site Mon enfant les écrans, Prendre soin de ma famille, de la communication de l'Unaf ou de toute autre thématique en lien avec l'actualité numérique.



#### **Internet et les réseaux sociaux.**

Afin d'accroître sa visibilité et de faire connaître son activité et celle des associations adhérentes, l'Udaf a poursuivi l'animation de sa page Facebook par la diffusion de diverses informations en lien avec l'actualité familiale, les services, ou encore en tant que relais de l'actualité des associations.

**Le nouveau site internet de l'Udaf.** L'Udaf 23 s'est engagée aux côtés de l'Unaf et de nombreuses Udaf, dans la rénovation complète de sa présence sur internet, en participant à la mise en route d'un vaste chantier Web, dont l'objectif est de gagner en lisibilité, de porter plus haut la voix des familles et de rendre l'offre de services plus accessible aux personnes qui en ont besoin.

Le site de l'Udaf [www.Udaf23.fr](http://www.Udaf23.fr) entièrement rénové est la vitrine des activités de l'Udaf et des associations familiales du département.

C'est également un outil de connaissance des réalités des familles creusoises, grâce aux enquêtes et à l'expertise des services.

Ce chantier d'envergure est issu d'une stratégie de communication qui s'est appuyée sur une nouvelle identité graphique commune au réseau Unaf-Udaf-Uraf.



#### **Forum des associations**

Comme tous les ans, l'Udaf a participé aux côtés d'associations familiales, au Forum des Associations organisé par la Mairie de Guéret, le 3 septembre 2022 (1<sup>er</sup> samedi du mois de septembre).

## DEVELOPPEMENT DE PROJETS

### Les permanences juridiques

En partenariat avec l'association INFODROITS, l'Udaf a mis en place en 2021 des permanences d'information juridique dans ses locaux à Guéret. Le but est de faciliter l'accès au droit des familles et des citoyens, à la connaissance des textes et règlements qui leur permettent de mieux connaître leurs droits ou de mieux assumer leurs obligations.

Pour l'année 2022, l'association INFODROITS et l'Udaf ont mis en place cette collaboration sur la base d'une convention qui prévoit notamment qu'un juriste de proximité d'INFODROITS assure une permanence deux fois par mois au sein de l'Udaf. Ces permanences, d'une durée de 2 heures, fonctionnent sur rendez-vous. Elles sont ouvertes gratuitement à tous les habitants du département de la Creuse. Le service peut également s'adresser directement aux travailleurs sociaux avec un numéro de téléphone spécifique. Associées au service historique de l'Udaf, Info-Logement, et aux Points Conseils Budget nouvellement créés, ce partenariat est un plus pour compléter la palette de l'offre de soutien à l'accès aux droits des familles.

En 2022, **8 permanences juridiques** ont eu lieu entre janvier et mai.



## GLOSSAIRE

AECJF	Association Education Creuse Jeunes Familles
ALF	Allocation de Logement à caractère Familial
ALS	Allocation de Logement à caractère Social
ALT	Allocation Logement Temporaire
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APL	Aide Personnalisée au Logement
APPELAP	Association pour le Parrainage de Proximité en Limousin Aquitaine Poitou Charentes
ARAVIC	Association Réinsertion Délinquants Aide Aux Victimes
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite de la Santé au Travail
CAVL	Centre d'Animation de la Vie Locale
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CLS	Contrat Local de Santé
CMP	Centre Médico Psychologique
CNC	Certificats Nationaux de Compétence
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésions Sociale et de la Protection des Populations
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation, du Travail Et de l'Emploi du Limousin
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EHPAD	Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
FNASAT	Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les tsiganes et les gens du voyage
FALC	Facile à Lire Et à Comprendre
FOL	Fédération des Œuvres Laiques
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
IUT	Institut Universitaire et Technologique
MAJ	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MAM	Maison d'Assistants Maternelles
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEFBOC	Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Ouest Creuse
MJAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRM	Pôle Ressource Mobilité
RAM	Relais Assistants Maternelles
REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation
UTAS	Unité Territoriale d'Action Social

# RAPPORT FINANCIER DE L'UDAF

Commissaire aux Comptes :

**Monsieur Adrien SAPELIER**  
**SAC ACEC Pierre Faucher**  
8 avenue Pierre Mendès France  
23000 GUERET

Expert-comptable :

**Monsieur Alexandre COUFFY**  
**Audéfi Expertise et Finance**  
4 rue Legouvé  
87000 LIMOGES

**Bilan association**

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2021</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>					
Terrains	22 867		22 867	22 867	
Constructions	375 293	277 100	98 193	110 122	- 11 929
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	98 838	82 399	16 439	13 699	2 740
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b><i>Immobilisations financières</i></b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	1 997		1 997	1 997	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>498 996</b>	<b>359 499</b>	<b>139 496</b>	<b>148 685</b>	<b>- 9 189</b>
<b><i>Actif circulant</i></b>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	196 369		196 369	135 147	61 222
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	4 224		4 224	40 003	- 35 779
Valeurs mobilières de placement	12 100		12 100	11 940	160
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	826 198		826 198	773 755	52 443
Charges constatées d'avance	6 389		6 389	6 424	- 35
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 045 280</b>		<b>1 045 280</b>	<b>967 269</b>	<b>78 011</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 544 276</b>	<b>359 499</b>	<b>1 184 776</b>	<b>1 115 953</b>	<b>68 823</b>

**Bilan association(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	623 778	581 437	42 341
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation	110 221	110 221	
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	16 769	16 769	
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	6 081	42 341	- 36 260
Situation nette (sous total)	756 849	750 768	6 081
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>756 849</b>	<b>750 768</b>	<b>6 081</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	189 752	173 710	16 042
<b>TOTAL (II)</b>	<b>189 752</b>	<b>173 710</b>	<b>16 042</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	37 754	42 568	- 4 814
<b>TOTAL (III)</b>	<b>37 754</b>	<b>42 568</b>	<b>- 4 814</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 796	30 444	- 4 648
Emprunts et dettes financières diverses	400	400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 539	36 871	15 668
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	95 836	81 192	14 644
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	25 850		25 850
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>200 421</b>	<b>148 907</b>	<b>51 514</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 184 776</b>	<b>1 115 953</b>	<b>68 823</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2021</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<i>Engagements donnés</i>			

**Compte de résultat association**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	609 880	558 018	51 862	9,29
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	320 313	343 284	- 22 971	-6,69
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	12 745	4 433	8 312	187,50
Utilisations des fonds dédiés	25 850	85 900	- 60 050	-69,91
Autres produits	4 728	7 845	- 3 117	-39,73
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>973 516</b>	<b>999 479</b>	<b>- 25 963</b>	<b>-2,60</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	176 572	143 043	33 529	23,44
Aides financières	39 168	12 913	26 255	203,32
Impôts, taxes et versements assimilés	40 929	39 459	1 470	3,73
Salaires et traitements	508 210	456 642	51 568	11,29
Charges sociales	144 100	128 202	15 898	12,40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21 685	17 952	3 733	20,79
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	41 892	173 710	- 131 818	-75,88
Autres charges	517	1 963	- 1 446	-73,66
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>973 073</b>	<b>973 884</b>	<b>- 811</b>	<b>-0,08</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>443</b>	<b>25 596</b>	<b>- 25 153</b>	<b>-98,27</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	2 102	1 225	877	71,59
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>2 102</b>	<b>1 225</b>	<b>877</b>	<b>71,59</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	354	412	- 58	-14,08
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>354</b>	<b>412</b>	<b>- 58</b>	<b>-14,08</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III – IV)</b>	<b>1 748</b>	<b>813</b>	<b>935</b>	<b>115,01</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)</b>	<b>2 191</b>	<b>26 409</b>	<b>- 24 218</b>	<b>-91,70</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	234	1 132	- 898	-79,33
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 814	15 933	- 11 119	-69,79
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>5 048</b>	<b>17 065</b>	<b>- 12 017</b>	<b>-70,42</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>5 048</b>	<b>17 065</b>	<b>- 12 017</b>	<b>-70,42</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	1 158	1 133	25	2,21
Total des produits (I + III + IV)	980 666	1 017 769	- 37 103	-3,65
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	974 585	975 428	- 843	-0,09
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 081</b>	<b>42 341</b>	<b>- 36 260</b>	<b>-85,64</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## Bilan association détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	22 867		22 867	22 867	
211000 Terrains	22 867		22 867	22 867	
Constructions	375 293	277 100	98 193	110 122	- 11 929
213000 Constructions	283 290		283 290	283 290	
213500 Aménagement construction	92 003		92 003	90 317	1 686
281300 Amortisst constructions		216 355	-216 355	-209 773	- 6 582
281350 Amort agenct constructions		60 745	-60 745	-53 712	- 7 033
Autres immobilisations corporelles	98 838	82 399	16 439	13 699	2 740
218201 Matériel transport Gem Guéret	13 053		13 053	13 053	
218300 Mat de bureau et info.	31 028		31 028	25 816	5 212
218301 Mat info. et vidéo Gem Guéret	1 529		1 529	1 529	
218304 Mat info mission Tsigane	4 687		4 687	1 680	3 007
218305 Mat info Gem Aubusson	2 432		2 432	1 136	1 296
218307 Mat info garde enfant	1 444		1 444	1 444	
218308 Mat info Gem La Sout	1 296		1 296		1 296
218400 Mobilier	2 094		2 094	2 094	
218401 Mobilier Gem	8 786		8 786	8 786	
218405 Mobilier Gem Aubusson	14 138		14 138	14 138	
218811 Agencement Gem Guéret	6 952		6 952	6 952	
218815 Agencement Gem Aubusson	10 804		10 804	10 804	
218816 Agencement Gem La Sout	595		595	595	
281801 Amort mat transport gem gt		13 053	-13 053	-13 053	
281811 Amort agenct Gem Guéret		3 473	-3 473	-3 059	- 414
281815 Amort agenct Gem Aubusson		9 226	-9 226	-8 176	- 1 050
281816 Amort. agencement La Sout		92	-92	-33	- 59
281830 Amort mat bureau et mat informatiq		25 188	-25 188	-20 727	- 4 461
281831 Amort mat bur. info Gem Guéret		1 529	-1 529	-1 529	
281834 Amort mat bureau info Tsigan		2 618	-2 618	-1 680	- 938
281835 Amort mat bur info Gem Aubusson		1 540	-1 540	-1 136	- 404
281836 Amort mat bur info Gem La Sout		404	-404		- 404
281837 Amort. mat. info. garde enfant		1 444	-1 444	-1 444	
281840 Amortissement mobilier		2 094	-2 094	-2 094	
281841 Amort mobilier Gem Guéret		7 600	-7 600	-7 260	- 340
281845 Amort mobilier Gem Aubusson		14 138	-14 138	-14 138	
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres	1 997		1 997	1 997	
275000 Dépôts et cautionnements versés	1 997		1 997	1 997	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>498 996</b>	<b>359 499</b>	<b>139 496</b>	<b>148 685</b>	<b>- 9 189</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
. Créances clients, usagers et comptes ratt	196 369		196 369	135 147	61 222
411000 Clients	196 369		196 369	134 073	62 296
418100 Clients factures à établir				1 074	- 1 074
. Autres	4 224		4 224	40 003	- 35 779
421100 Rémunérations dues	323		323	148	175
425100 Personnel - Avances	200		200		200
437200 Caisse de prévoyance MUTEX				159	- 159
438700 Org. sociaux - pdts à rec.	1 209		1 209		1 209
467100 Avances espèces extérieurs	299		299	299	
467200 Administrateurs	1 392		1 392	1 392	
468700 Produits à recevoir	801		801	38 005	- 37 204
Valeurs mobilières de placement	12 100		12 100	11 940	160

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2021</b> (12 mois)		<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
508100 Parts sociales caisse d'épargne	12 100		12 100	11 940	160
Disponibilités	<b>826 198</b>		<b>826 198</b>	<b>773 755</b>	<b>52 443</b>
512100 Caisse d'épargne	558 189		558 189	506 973	51 216
512200 Livret A	87 692		87 692	86 503	1 189
512210 CSL Associatis	178 155		178 155	177 888	267
512300 Crédit coopératif	2 122		2 122	2 389	- 267
512630 Caisse epargne masp	41		41	3	38
Charges constatées d'avance	<b>6 389</b>		<b>6 389</b>	<b>6 424</b>	<b>- 35</b>
486000 Charges constatees d'avance	6 389		6 389	6 424	- 35
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 045 280</b>		<b>1 045 280</b>	<b>967 269</b>	<b>78 011</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 544 276</b>	<b>359 499</b>	<b>1 184 776</b>	<b>1 115 953</b>	<b>68 823</b>

**Bilan association détaillé(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
. Fonds propres statutaires	<b>623 778</b>	<b>581 437</b>	<b>42 341</b>
102100 Valeur du patrimoine intégré	623 778	581 437	42 341
Ecarts de réévaluation	<b>110 221</b>	<b>110 221</b>	
105000 Ecart de réévaluation	110 221	110 221	
. Réserves pour projet de l'entité	<b>16 769</b>	<b>16 769</b>	
106860 Réserves pour risque emplois	13 720	13 720	
106888 Réserves diverses	3 049	3 049	
Excédent ou déficit de l'exercice	<b>6 081</b>	<b>42 341</b>	<b>- 36 260</b>
Situation nette (sous total)	<b>756 849</b>	<b>750 768</b>	<b>6 081</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>756 849</b>	<b>750 768</b>	<b>6 081</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>			
Fonds dédiés	<b>189 752</b>	<b>173 710</b>	<b>16 042</b>
194000 Fonds dédiés/subvention	189 752	173 710	16 042
<b>TOTAL (II)</b>	<b>189 752</b>	<b>173 710</b>	<b>16 042</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour charges	<b>37 754</b>	<b>42 568</b>	<b>- 4 814</b>
153100 Provision pour I.F.C.	37 754	42 568	- 4 814
<b>TOTAL (III)</b>	<b>37 754</b>	<b>42 568</b>	<b>- 4 814</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<b>25 796</b>	<b>30 444</b>	<b>- 4 648</b>
164000 Emprunt Caisse Epargne 47K <sup>1</sup>	25 796	30 444	- 4 648
Emprunts et dettes financières diverses	<b>400</b>	<b>400</b>	
165000 Dépôts et cautionnement recus	400	400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>52 539</b>	<b>36 871</b>	<b>15 668</b>
401000 Fournisseurs	46 908	31 323	15 585
408101 Fournisseurs - fact non parvenue	5 631	5 548	83
Dettes fiscales et sociales	<b>95 836</b>	<b>81 192</b>	<b>14 644</b>
428200 Dettes prov. pour congés payés	36 960	33 828	3 132
428600 REMUNERATION A VERSER	2 360		2 360
431000 Urssaf	18 799	13 833	4 966
437200 Caisse de prévoyance MUTEX	2 150		2 150
437210 Caisse de mutuelle EOVI	3 468	3 386	82
437300 Caisse de retraite	4 533	3 815	718
438200 Charges sociales sur congés payés	13 155	12 075	1 080
438600 Autres charges soc à payer	1 715		1 715
438700 Org. sociaux - pdts à rec.		217	- 217
442100 Etat - PAS	695	629	66
444000 Etat - impôt à payer	1 158	1 133	25
447110 Taxe sur salaires	4 167	7 544	- 3 377
447330 Organismes de formation	6 676	4 731	1 945
Autres dettes	<b>25 850</b>		<b>25 850</b>
468600 Charges à payer	25 850		25 850
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>200 421</b>	<b>148 907</b>	<b>51 514</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 184 776</b>	<b>1 115 953</b>	<b>68 823</b>
<b>Engagements reçus</b>			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de prestations de services	<b>609 880</b>	<b>558 018</b>	<b>51 862</b>	<b>9,29</b>
706100 Prest. serv. as.l.l.	165 000	160 000	5 000	3,12
706400 Prest. serv. tsiganes c. gal	36 000	36 000		0,00
706650 Prestation service pôle ress	31 048	24 478	6 570	26,84
706810 Prestation service masp	119 200	104 200	15 000	14,40
706820 Prest serv lever freins ling	1 183	18 100	- 16 917	-93,46
706830 Prestation asso. C. Claudel Gem -Guéret+Aubusson	76 659	154 027	- 77 368	-50,23
706831 Prestat° assoc. GEM La Souterraine	77 348	38 674	38 674	100,00
706832 Prestat° assoc. GEM Aubusson	77 348		77 348	N/S
706840 MJS - RCS		17 000	- 17 000	-100
708000 Produits des activités annexes	20 419		20 419	N/S
708200 Participation des usagers	359	136	223	163,97
708811 Loyers	4 800	4 800		0,00
708812 Charges locatives	517	603	- 86	-14,26
Concours publics et subventions d'exploitation	<b>320 313</b>	<b>343 284</b>	<b>- 22 971</b>	<b>-6,69</b>
748000 Unaf part 1 fonds spécial	133 641	129 583	4 058	3,13
748050 Unaf part 2 fonds spécial	32 337	32 476	- 139	-0,43
748110 Subv. CAF Tsigane	52 036	46 731	5 305	11,35
748115 Subvention reeap	9 800	2 500	7 300	292,00
748116 Reaap parentic	500		500	N/S
748118 Subvention PCB	45 000	45 000		0,00
748210 Subvention DDCSPP Tsiganes	16 878	18 559	- 1 681	-9,06
748229 Subvention GYM douce	3 016	2 010	1 006	50,05
748230 Subvention a.r.s. Gem	5 605	3 574	2 031	56,83
748231 Subvention Ars		18 000	- 18 000	-100
748232 Subvention Famille gouvernantes habitat		25 850	- 25 850	-100
748233 Subvention centre TSI prevana		7 000	- 7 000	-100
748270 Subvention illétrisme	11 000		11 000	N/S
748500 FDVA	3 000	1 500	1 500	100,00
748610 Subvention c dep gestion biens mineurs	7 500	10 500	- 3 000	-28,57
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transfé	<b>12 745</b>	<b>4 433</b>	<b>8 312</b>	<b>187,50</b>
791000 Transferts de charges	1 878		1 878	N/S
791400 Transferts de ch. - classe 4	1 333	4 433	- 3 100	-69,93
791500 Remboursement assurance	9 533		9 533	N/S
Utilisations des fonds dédiés	<b>25 850</b>	<b>85 900</b>	<b>- 60 050</b>	<b>-69,91</b>
789400 Report ressources non util/subv att	25 850	85 900	- 60 050	-69,91
Autres produits	<b>4 728</b>	<b>7 845</b>	<b>- 3 117</b>	<b>-39,73</b>
758100 Pdts de gestion courante	9	65	- 56	-86,15
758800 Cotisations associations familiales	652	670	- 18	-2,69
758850 Rembt divers sur salaires	4 067	7 110	- 3 043	-42,80
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>973 516</b>	<b>999 479</b>	<b>- 25 963</b>	<b>-2,60</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Autres achats et charges externes	<b>176 572</b>	<b>143 043</b>	<b>33 529</b>	<b>23,44</b>
606100 Eau	874	534	340	63,67
606110 Electricité	2 221	4 445	- 2 224	-50,03
606120 Gaz	6 388	4 981	1 407	28,25
606210 Carburant	6 617	4 462	2 155	48,30
606230 Fournitures activités	12 670	4 354	8 316	191,00
606240 Fournitures de bureau	2 188	2 922	- 734	-25,12
606800 Fournitures entr et petits éq.	5 243	1 301	3 942	303,00
606810 Equipements GEM	2 048	2 727	- 679	-24,90
611800 Sous-traitance	28 772	17 386	11 386	65,49
613200 Locations immobilières	14 128	14 747	- 619	-4,20
613210 Locations salles	250	762	- 512	-67,19
613530 Location matériel de transport	7 407	7 232	175	2,42
613540 Location photocopieur	4 129	3 873	256	6,61
614000 Charges locatives	5 683	3 924	1 759	44,83

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
615200 Entr et répar nettoyage locaux	4 187	10 908	- 6 721	-61,62
615500 Réparations suite sinistre	9 028	603	8 425	N/S
615600 Maintenance	3 504	3 412	92	2,70
615620 Entretien véhicules	658	1 760	- 1 102	-62,61
616000 Primes d'assurance	3 065	3 291	- 226	-6,87
616300 Assurances véhicules	1 888	1 953	- 65	-3,33
616320 Assurance auto mission	1 184	1 184		0,00
618100 Documentation générale	1 048	1 689	- 641	-37,95
618300 Abonnement	442		442	N/S
618500 Frais de formation		3 959	- 3 959	-100
622610 Honoraires CAC	5 797	3 837	1 960	51,08
622680 Honoraires divers	7 818	6 877	941	13,68
623000 Publicité publicat. relat. pub	2 036	253	1 783	704,74
624000 Transports divers	450	1 085	- 635	-58,53
625110 Déplacements personnel	11 094	6 550	4 544	69,37
625120 Déplacements administrateurs	3 711	2 065	1 646	79,71
625130 Déplacements stagiaires	1 161		1 161	N/S
625140 Déplacements bénévoles	445	895	- 450	-50,28
625600 Missions réceptions	2 543	1 340	1 203	89,78
626100 Frais postaux	6 549	7 887	- 1 338	-16,96
626200 Frais télécom téléphonie	5 109	3 636	1 473	40,51
626210 Frais téléphones portables	3 924	3 827	97	2,53
626250 Frais télécom internet	480	480		0,00
627000 Services bancaires	852	572	280	48,95
628800 Cotisations non statutaires	981	1 332	- 351	-26,35
<b>Aides financières</b>	<b>39 168</b>	<b>12 913</b>	<b>26 255</b>	<b>203,32</b>
657000 657000	25 850		25 850	N/S
657810 Reverst 10% part fonds spécial	13 318	12 913	405	3,14
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>40 929</b>	<b>39 459</b>	<b>1 470</b>	<b>3,73</b>
631000 Taxe sur salaires	22 387	21 336	1 051	4,93
633000 Impôts formation	11 754	11 364	390	3,43
635120 Taxes foncières	4 446	4 406	40	0,91
635130 Taxes habitation	2 342	2 354	- 12	-0,51
<b>Salaires et traitements</b>	<b>508 210</b>	<b>456 642</b>	<b>51 568</b>	<b>11,29</b>
641100 Rémunération du personnel	483 314	460 086	23 228	5,05
641110 Rémunération à verser	2 360		2 360	N/S
641300 Conges payes - provision	3 132	-4 081	7 213	176,75
641430 Indemnités diverses	19 404	637	18 767	N/S
<b>Charges sociales</b>	<b>144 100</b>	<b>128 202</b>	<b>15 898</b>	<b>12,40</b>
645110 Cotisations URSSAF	95 963	85 865	10 098	11,76
645120 Cotisations prévoyance	5 732	5 808	- 76	-1,31
645130 Cotisations retraite	25 135	23 666	1 469	6,21
645210 Cotisations mutuelle	7 364	7 538	- 174	-2,31
645600 Ch sociale/congés provisionnés	1 080	-1 576	2 656	168,53
645800 Charges sociales sur primes	1 715		1 715	N/S
647200 Urssaf at bénévoles	532	360	172	47,78
647500 Médecine du travail	2 014	2 040	- 26	-1,27
647880 Oeuvres sociales	4 566	4 500	66	1,47
<b>Dotation aux amortissements et aux dépréciations</b>	<b>21 685</b>	<b>17 952</b>	<b>3 733</b>	<b>20,79</b>
681120 Dotation amort corporelles autres	21 685	17 952	3 733	20,79
<b>Report en fonds dédiés</b>	<b>41 892</b>	<b>173 710</b>	<b>- 131 818</b>	<b>-75,88</b>
689400 Engagts réaliser/subv°	41 892	173 710	- 131 818	-75,88
<b>Autres charges</b>	<b>517</b>	<b>1 963</b>	<b>- 1 446</b>	<b>-73,66</b>
658100 Charges diverses de gestion	77	380	- 303	-79,74
658810 Cotisations statutaires unaf	440	440		0,00
658850 Autres charges gestion courante		1 143	- 1 143	-100
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>973 073</b>	<b>973 884</b>	<b>- 811</b>	<b>-0,08</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>443</b>	<b>25 596</b>	<b>- 25 153</b>	<b>-98,27</b>

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
<b>Produits financiers</b>				
Autres intérêts et produits assimilés	2 102	1 225	877	71,59
768000 Autres produits financiers	2 102	1 225	877	71,59
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>2 102</b>	<b>1 225</b>	<b>877</b>	<b>71,59</b>
<b>Charges financières</b>				
Intérêts et charges assimilées	354	412	- 58	-14,08
661100 Charges financières	354	412	- 58	-14,08
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>354</b>	<b>412</b>	<b>- 58</b>	<b>-14,08</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 748</b>	<b>813</b>	<b>935</b>	<b>115,01</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III - IV)</b>	<b>2 191</b>	<b>26 409</b>	<b>- 24 218</b>	<b>-91,70</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	234	1 132	- 898	-79,33
771000 Prods except/opération gest°	234		234	N/S
772000 Produits s/ exercices antérieu		1 132	- 1 132	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 814	15 933	- 11 119	-69,79
787480 Reprises provisions pour IFC	4 814	15 933	- 11 119	-69,79
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>5 048</b>	<b>17 065</b>	<b>- 12 017</b>	<b>-70,42</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>5 048</b>	<b>17 065</b>	<b>- 12 017</b>	<b>-70,42</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 158	1 133	25	2,21
695100 Impôt sur les sociétés	1 158	1 133	25	2,21
Total des produits (I + III + V)	980 666	1 017 769	- 37 103	-3,65
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	974 585	975 428	- 843	-0,09
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>6 081</b>	<b>42 341</b>	<b>- 36 260</b>	<b>-85,64</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				

## Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
<b>Marge commerciale ( I )</b>				
<b>Taux de marge commerciale</b>	%	%		
+ Production vendue	609 880	558 018	51 862	9,29
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
<b>Production de l'exercice</b>	<b>609 880</b>	<b>558 018</b>	<b>51 862</b>	<b>9,29</b>
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
<b>Marge brute sur production ( II )</b>	<b>609 880</b>	<b>558 018</b>	<b>51 862</b>	<b>9,29</b>
<b>Taux de marge brute sur production</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>		
<b>Marge brute globale ( I + II )</b>	<b>609 880</b>	<b>558 018</b>	<b>51 862</b>	<b>9,29</b>
<b>Taux de marge brute globale</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>		
- Services extérieurs et autres charges externes	176 572	143 043	33 529	23,44
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>433 308</b>	<b>414 975</b>	<b>18 333</b>	<b>4,42</b>
<b>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</b>	<b>71,05 %</b>	<b>74,37 %</b>		
+ Subventions d'exploitation	320 313	343 284	- 22 971	-6,69
- Impôts, taxes et versements assimilés	40 929	39 459	1 470	3,73
- Salaires et traitements	506 877	452 209	54 668	12,09
- Charges sociales	144 100	128 202	15 898	12,40
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>61 716</b>	<b>138 388</b>	<b>- 76 672</b>	<b>-55,40</b>
<b>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</b>	<b>10,12 %</b>	<b>24,80 %</b>		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	21 685	17 952	3 733	20,79
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	4 728	7 845	- 3 117	-39,73
- Autres charges de gestion courante	30 152	14 876	15 276	102,69
+ Transfert de charges d'exploitation	1 878		1 878	N/S
<b>Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)</b>	<b>16 485</b>	<b>113 406</b>	<b>- 96 921</b>	<b>-85,46</b>
<b>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</b>	<b>2,70 %</b>	<b>20,32 %</b>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	2 102	1 225	877	71,59
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	354	412	- 58	-14,08
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>18 233</b>	<b>114 219</b>	<b>- 95 986</b>	<b>-84,04</b>
<b>Résultat courant / chiffre d'affaires</b>	<b>2,99 %</b>	<b>20,47 %</b>		

	Exercice clos le <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)	<b>Variation</b>	<b>%</b>
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	234	1 132	- 898	-79,33
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.	4 814	15 933	- 11 119	-69,79
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 048</b>	<b>17 065</b>	<b>- 12 017</b>	<b>-70,42</b>
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	17 200	88 943	- 71 743	-80,66
<b>Résultat net Comptable</b>	<b>6 081</b>	<b>42 341</b>	<b>- 36 260</b>	<b>-85,64</b>
<b>Résultat net / chiffre d'affaires</b>	<b>1,00 %</b>	<b>7,59 %</b>		

## Annexe

### PREAMBULE

- Objet :

Institution engagée avec et pour les familles depuis 1946, l'Udaf 23 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'utilité publique, elle est le porte-parole officiel des 33477 familles du département de la Creuse auprès des pouvoirs publics. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18 millions de familles qui vivent en France. A travers ses 4 missions, les salariés, les bénévoles et les représentants familiaux agissent quotidiennement sur le terrain. Pluraliste, l'Udaf de Creuse regroupe 37 associations familiales. Elle porte 11 services et actions en direction des familles et des personnes vulnérables.

- Moyens utilisés :

- Porte-parole des familles
- Expert de leurs réalités de vie
- Services aux familles et personnes vulnérables
- Animateur associatif

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 184 776,49 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 6 080.51 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/03/2023 par les dirigeants.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

### PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

**PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

**Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 37 754euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2022
- o Taux d'actualisation : 1,5 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Convention collective : Sociaux et socioculturels (Centres) et autres acteurs du lien social (associations)
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : INSEE 2026-2018 - donnees prov.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
  - o 62 ans pour la catégorie : Ensemble du personnel
- Progression de salaires
  - o 1% Constant pour la catégorie : Ensemble du personnel
- Taux de rotation
  - o Moyen pour la catégorie : Ensemble du personnel
- Taux de charges sociales patronales
  - o 31 % pour la catégorie : Ensemble du personnel

**Contributions volontaires :**

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Au titre de l'exercice 2022, les temps de bénévolat au profit de l'association peuvent être évalués comme suit :  
2139 heures à 11.07 (SMIC en vigueur au 31 décembre 2022) et après application d'un taux de charges forfaitaire de 35 %.

La valorisation du bénévolat au titre de 2022 est de 31 966 Euros.

**CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Annexe (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	484 502	12 497		496 999
Immobilisations financières	1 997			1 997
<b>TOTAL</b>	<b>486 499</b>	<b>12 497</b>		<b>498 996</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL I</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	209 773	6 582		216 355
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	53 712	7 032		60 745
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	11 267	1 523		12 790
Matériel de transport	13 053			13 053
Matériel de bureau et informatique	50 009	6 547		56 556
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>337 814</b>	<b>21 684</b>		<b>359 499</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>337 814</b>	<b>21 684</b>		<b>359 499</b>

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

**Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	2 010
<b>TOTAL</b>	<b>2 010</b>

**Annexe (suite)****NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	581 437	42 341			623 778
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation	110 221				110 221
Dont générosité du public					
Réserves	16 769				16 769
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	42 341	-42 341	6 081		6 081
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>750 768</b>		<b>6 081</b>		<b>756 849</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>750 768</b>		<b>6 081</b>		<b>756 849</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

**Analyse des fonds dédiés**

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	173 710	41 892		25 850			189 752
<b>TOTAL</b>	<b>173 710</b>	<b>41 892</b>		<b>25 850</b>			<b>189 752</b>

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	25 796	4 707	19 426	1 663
Dettes financières diverses	400	400		
Fournisseurs	52 539	52 539		
Dettes fiscales et sociales	95 836	95 836		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	25 850	25 850		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>200 421</b>	<b>179 332</b>	<b>19 426</b>	<b>1 663</b>

**Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 631
Dettes fiscales et sociales	54 190
Autres dettes	25 850
<b>TOTAL</b>	<b>85 671</b>

## Annexe (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

#### Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	17	
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>0</b>

#### Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5797 ₣.

## **ANNEXES**

L'Udaf dans la presse

ART ■ Le Groupe d'entraide mutuelle de Guéret tente de rompre l'isolement des adhérents avec un atelier graffiti

# Quand le Street Art soulage les maux

Le graffiti comme prétexte pour sortir et recréer du lien, c'est une idée du Groupe d'entraide mutuelle de Guéret. Les adhérents ont pu s'adonner à cet art curieux au plan d'eau de Courtille.

Charlotte Murbini  
charlotte.murbini@ceuradherance.com

**M**unie de bombes aérosol, équipée de combinaisons, gants et masques, l'équipe se prépare à dessiner. Ils s'amusent de leurs tenues : « On va enquêter les gens, on a l'air d'enquêter sur un crime habillé comme ça ! » Le groupe installé au plan d'eau de Courtille a bien attiré des regards curieux. Notamment de jeunes, étonnés de voir leurs aînés s'attarder à un passe-temps bien surprenant.

L'activité collective avant le résultat...

Le graffiti comme activité pour les adhérents du GEM, c'est une



FAMILLES ■ Du changement à la tête de l'Union

# Nouvelle gouvernance à l'Udaf

Marie-Claude Mendo a été élue présidente de l'Union départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Creuse avec la détermination de représenter mieux les familles creusoises.

Arrivée en Creuse en 2012, Marie-Claude Mendo s'est tout de suite engagée dans l'association « Parenthèse » d'Aubusson affiliée à l'Udaf. Au départ de Philippe Lainey, elle a été sollicitée et élue à la tête de l'identité départementale lors des récentes



UDAF ■ L'union départementale a tenu son assemblée générale

# Au service des familles creusoises

L'Union départementale des associations familiales (Udaf) de la Creuse a tenu son assemblée générale. Avec toujours la même détermination au sein de ses nombreux services pour répondre aux besoins de ses adhérents.

**U**ne quarantaine d'adhérents a répondu à l'invitation de Marie-Claude Mendo présidente par intérim de l'Udaf en raison de l'indisponibilité de Philippe Lainey, président.

L'assemblée générale s'est déroulée dans la grande salle de la mairie de Guéret. « Le contexte économique affaiblit le pouvoir d'achat des familles, les



UDAF. Marie-Claude Mendo (au centre) a conduit les travaux de l'assemblée générale.



**SUIVEZ NOTRE ACTUALITE SUR**

**[www.udaf23.fr](http://www.udaf23.fr)**

---

**Union départementale  
des associations familiales de la Creuse**

50, avenue d'Auvergne  
BP 142  
23003 GUERET Cédex  
05 55 52 08 00

**[www.udaf23.fr](http://www.udaf23.fr)**  
[udaf23@udaf23.unaf.fr](mailto:udaf23@udaf23.unaf.fr)

